

RAPPORT

— IMPACT DE LA CRISE

SANITAIRE SUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET LEUR ACCOMPAGNEMENT EN ÎLE-DE- FRANCE

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION
MENÉE AUPRÈS DES ASSOCIATIONS
SPÉCIALISÉES ET DES COLLECTIVITÉS
LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE



Sommaire

Remerciements :	2
Synthèse :	3
Introduction :	4
I- La période du confinement (16 mars 2020 au 11 mai 2020) : des violences faites aux femmes exacerbées et des problématiques spécifiques face auxquelles les associations et les collectivités ont dû adapter leurs réponses en urgence.	5
a- <i>Conditions du maintien de l'activité d'écoute et d'accompagnement par les associations spécialisées en période de confinement.</i>	6
b- <i>L'adaptation des services municipaux ou départementaux pour répondre aux besoins des femmes victimes de violences pendant la période de confinement.</i>	9
c- <i>Ampleur des violences (déclarées) pendant le confinement :</i>	10
d- <i>Caractéristiques des violences (déclarées) pendant le confinement :</i>	13
e- <i>Des besoins très spécifiques des femmes victimes pendant cette période.</i>	14
f- <i>Des dispositifs associatifs inédits ont émergé pendant le confinement pour répondre aux besoins des victimes.</i>	19
g- <i>Quelques dispositifs spécifiques et/ou inédits développés par les collectivités locales pendant la période de confinement (communication, hébergement, partenariats).</i>	21
<i>Zoom sur la réponse solidaire de la Région Ile-de-France pour la protection des femmes victimes de violences conjugales pendant le confinement :</i>	22
II- La (ou les) période(s) de déconfinement : un accroissement d'activités avec un cumul de situations plus graves et plus complexes à gérer, avec des dispositifs inédits qui auraient vocation à être pérennisés.	24
a- <i>La reprise d'activité post-confinement : un accroissement des demandes qui sont qualitativement plus complexes.</i>	24
b- <i>Des dispositifs efficaces développés pendant le confinement qui devraient pouvoir être pérennisés après.</i>	26
Recommandations :	29

Remerciements

Nous remercions toutes les associations et collectivités locales franciliennes qui ont pris du temps pour répondre à cette consultation et pour partager leurs analyses et expérience

Les associations :

Amicale du Nid 92, Association FIT – LAO, CIDFF 92 Nord, CIDFF de Paris, CIDFF Essonne, CIDFF92/Sud, CIDFF94, Elle's Imagine'nt (Solidarité Femmes), En avant toute(s) (Solidarité Femmes), En Finir Avec la Polygamie (EFAPO), L'Escale (Solidarité Femmes), Fédération IDF du Mouvement Français pour le Planning Familial, Fédération nationale GAMS, Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA), Fondation des Femmes, Juris Secours, La Maison des femmes de Saint Denis, La Maison des Femmes Thérèse Clerc à Montreuil, la Maison des femmes de Paris, Le Monde à Travers un Regard, LEA (Solidarité Femmes), Libres terres des femmes (Solidarité Femmes), Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie- LFID, Mouvement du Nid Ile-de-France, Paroles de Femmes - Le Relais (Solidarité Femmes), Tremplin 94 Solidarité Femmes, Union Régionale Solidarité Femmes - Ile-de-France, et Voix de Femmes.

Les collectivités locales :

Bourg-la-Reine, Champigny-sur-Marne, Clichy-la-Garenne, Communauté de communes du Val d'Essonne, Conseil Départemental du Val-de-Marne, Conseil Régional d'Ile-de-France, Dourdan, Gennevilliers, Ivry-sur-Seine, Paris, Saint-Ouen-sur-Seine, et Taverny.

Synthèse

Selon une consultation menée en juillet-août 2020 par le Centre Hubertine Auclert auprès de 57 collectivités locales et 46 associations spécialisées accompagnant les femmes victimes de violences en Île-de-France, **le confinement a eu pour conséquence l'intensification des violences conjugales et intrafamiliales pour les femmes déjà accompagnées, et a généré de nombreuses nouvelles demandes d'accompagnement qui se sont accentuées depuis le déconfinement.**

⇒ *Pendant le confinement :*

- **100% des associations franciliennes spécialisées a pu maintenir son activité d'écoute et/ou d'accompagnement :** la crise sanitaire a cependant demandé un important travail d'adaptation et de réorganisation pour l'ensemble des salariées, qui ont dû faire face à de nombreuses difficultés pratiques et organisationnelles pour travailler (le plus souvent) à distance dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour elles et pour les femmes accompagnées.

- Plus de 5000 franciliennes victimes de violences ont pu être écoutées et/ou accompagnées pendant la période du confinement. Près de 60% des associations ont constaté que certaines formes de violences ont été davantage déclarées par les femmes pendant le confinement, notamment des violences psychologiques, des violences verbales mais aussi davantage de violences sexuelles. **De nombreuses femmes ont pris contact avec les associations spécialisées pour la première fois**, le confinement agissant comme un « déclencheur » de la prise de conscience de l'emprise exercé par un partenaire violent. **Mais pour les femmes déjà accompagnées, le suivi a été plus intensif :** violences exacerbées du fait de la cohabitation continue avec l'agresseur, contrôle continu par l'agresseur renforçant l'isolement des victimes, instrumentalisation par l'agresseur des droits de visite et d'hébergement des enfants en cas de séparation, danger lié à la suspension des procédures judiciaires, etc. Pendant la période de confinement, les femmes victimes de violences avaient des **besoins très spécifiques**, en premier lieu leur mise en sécurité immédiate face à un partenaire violent ; mais aussi des demandes d'informations sur leurs droits voire un accompagnement pour un dépôt de plainte dans un contexte de refus de plaintes jugées « non prioritaires », mais aussi un soutien psychologique et parfois une aide de première nécessité.

- **Certaines collectivités locales ont également adapté leurs actions** pour répondre aux besoins des femmes victimes pendant cette période : communication renforcée sur les dispositifs d'écoute disponibles, suivis renforcés par les services sociaux à distance avec parfois contacts par SMS des femmes victimes déjà accompagnées, création de places d'hébergement pour les victimes et les auteurs de violences conjugales etc.

- La crise sanitaire a amené les associations et les collectivités à s'adapter en urgence et à innover dans leur organisation et dans la conception de nouveaux dispositifs. Notamment, le développement de nouveaux **moyens de communication digitaux sécurisés, diversifiés et accessibles** pour toutes les femmes s'est révélé crucial.

⇒ *Depuis le « déconfinement » :*

- **les associations spécialisées sont aujourd'hui débordées de demandes qui sont rendues plus complexes du fait du contexte de crise.** La crise sanitaire a exacerbé les manques structurels et mis en lumière des besoins :

- de dispositifs d'écoute spécialisés ouverts sur des horaires élargis et 7j/7 (tchat géré par En Avant Toute(s), ligne 3919 gérée par la FNSF).

- de places d'hébergement d'urgence et de logements sociaux pour reloger les femmes victimes et leurs enfants.

- d'une offre adaptée de soutien psychologique pour les femmes victimes et leurs enfants.

- de communication ciblée faite au niveau national et local sur les dispositifs d'aide, dont on a pu voir l'impact positif pendant le confinement : il faut maintenir un tel niveau de communication tout au long de l'année.

Enfin, pour assurer la continuité de la protection des victimes, il est indispensable de poursuivre et renforcer le soutien aux associations spécialisées, et de créer un fond public/privé d'aide d'urgence qui sera indispensable en cas de reconfinement, même partiel.

Introduction

La crise sanitaire liée au COVID 19 a bouleversé la lutte contre les violences faites aux femmes en rendant plus difficile le travail de repérage, de protection et d'accompagnement des victimes en particulier pendant la période de confinement. L'Organisation Mondiale de la Santé a alerté très tôt sur les effets de cette crise sur la prise en charge des femmes victimes de violences, exposées à des facteurs de risque accrus :¹

- une probabilité plus forte d'augmentation des différentes formes de violences pour les femmes et leurs enfants déjà victimes de violences au sein de la famille (violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives...) pendant la période de confinement, du fait d'une cohabitation continue, associée le plus souvent à un stress supplémentaire et à d'éventuelles pertes financières (chômage partiel, manque à gagner économique ...)
- les femmes exposées à des violences ne pouvant plus se déplacer librement se sont trouvées isolées de leurs proches (famille, ami·es et collègues) mais aussi de tout dispositif d'aide dans leurs démarches car ils étaient moins accessibles ;
- les agresseurs ont pu utiliser les restrictions imposées dans le cadre de la COVID-19 pour exercer un pouvoir et un contrôle supplémentaire sur leur partenaire afin de réduire davantage l'accès aux services, à l'assistance et au soutien psychosocial qu'offrent des réseaux formels et informels ;
- les femmes ont été en première ligne pour fournir des soins aux enfants, du fait de la fermeture des écoles, et aux personnes âgées, ce qui a pu renforcer la dépendance économique à leur partenaire et aussi augmenter leur niveau de stress.

En France, les données collectées par la Mission Interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences (MIPROF) pendant la période de confinement montrent une augmentation de signalements de violences faites aux femmes via les aussi bien au numéro d'écoute géré par la FNSF le « 3919 », qu'au numéro de la police nationale (17) ou via le SMS (114) ou encore via la plateforme en ligne du Ministère de l'Intérieur, à la fois de la part des victimes mais surtout de leurs proches. ²

Au niveau national le numéro d'écoute géré par la FNSF le « 3919 » a reçu près de 45 000 appels pendant le confinement entre le 16 mars et le 10 mai 2020, avec un pic à 29 400 appels en avril, soit trois fois plus que les mois précédents. La hausse du nombre de signalements ne provient pas que des victimes : les appels de proches ou de voisins ont également augmenté : leur part est passée de 23% en février 2020 à 31% en avril 2020 selon les chiffres récoltés par la FNSF. En parallèle, pendant le confinement, il y a eu cinq fois plus de signalements sur la plateforme www.arretonslesviolences.fr du Ministère de l'Intérieur d'après les données fournies par le Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'activité du 114, numéro d'appel d'urgence français pour les sourd·es et malentendant·es par visiophonie, tchat, SMS ou fax, qui constitue un moyen de communication discret pour les femmes victimes de violences conjugales, a été multipliée par trois pendant la période du confinement. Les interventions de la police à domicile pour les « différends familiaux » ont augmenté de 48% en France et 33% dans la capitale, alors que les plaintes ont baissé : le procureur de la République au tribunal de grande instance de Pontoise, dans le Val-d'Oise, Eric Corbaux, a constaté "une diminution d'environ 20% des dépôts de plaintes" que l'on peut attribuer à l'impossibilité de se déplacer pour les victimes sous contrôle permanent de leur agresseur, cumulée à la peur du virus.

De plus, les collectivités locales ont été en première ligne pour observer les conséquences de cette crise sur les dispositifs locaux pour répondre aux besoins des femmes, mais aussi pour constater les besoins d'adaptation des

¹ COVID-19 et violence à l'égard des femmes- Ce que le secteur et le système de santé peuvent faire, OMS, 7 avril 2020. Accessible sur : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331762/WHO-SRH-20.04-fre.pdf?ua=1>

² *Les violences conjugales pendant le confinement : évaluation, suivi et propositions*, MIPROF, juillet 2020.

dispositifs d'aide. Diffuser de l'information sur les dispositifs d'aide accessibles et adapter certains dispositifs pour assurer une continuité de la protection des femmes relève de leur compétence.

Comment les associations spécialisées et les collectivités locales franciliennes ont-elles fait face à cette crise sanitaire pour continuer à protéger les femmes victimes de violences sur leur territoire ? Quelles sont les bonnes pratiques à pérenniser et quels sont les enjeux dans la période de déconfinement ? **Afin de pouvoir mesurer et analyser de façon plus précise l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences en Ile-de-France**, l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert a lancé une consultation en ligne du 2 au 27 juillet 2020 auprès de l'ensemble des **associations** franciliennes spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, et des **collectivités locales** membres du Centre Hubertine Auclert.

- Au total 43 associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences membres du Centre Hubertine Auclert ont été sollicitées pour répondre à un questionnaire en ligne composé de 25 questions. Parmi elles, **29 associations spécialisées ont répondu directement au questionnaire**. Les associations spécialisées accompagnent majoritairement les femmes victimes de toutes formes de violences (n=14), mais aussi spécifiquement de violences conjugales (n=9) ou d'autres formes de violences sexuelles et/ou intrafamiliales (n=6).

Répartition des associations spécialisées ayant répondu au questionnaire selon les formes de violences :	
Toutes formes de violences (CIDFF, Maisons des femmes...)	14
Violences conjugales (réseau Solidarité Femmes)	9
Violences sexuelles/intrafamiliale : prostitution, polygamie, mutilations sexuelles féminines, violences sexuelles sur mineur-es, mariages forcés	6
Total:	20

- Au total 58 collectivités ont été sollicitées pour répondre à un questionnaire en ligne de 17 questions. Parmi elles, **11 collectivités locales ont répondu** :³ 7 villes (Bourg la Reine, Champigny, Gennevilliers, Ivry, Saint Ouen, Taverny, Clichy la Garenne), 2 conseils départementaux (Paris et Val-de-Marne) et 1 communauté d'agglomération (Val d'Essonne) et le Conseil régional d'Île-de-France.

Ce rapport présente les principaux résultats de cette consultation ainsi que quelques **recommandations** visant soit à pérenniser certains dispositifs inédits développés pendant le confinement, soit à améliorer les dispositifs existants, pour mieux répondre aux besoins des femmes victimes de violence en Ile-de-France.

I- La période du confinement (16 mars 2020 au 11 mai 2020) : des violences faites aux femmes exacerbées et des problématiques spécifiques face auxquelles les associations et les collectivités ont dû adapter leurs réponses en urgence.

Au tout début du confinement (semaine du 23 mars 2020), le Centre Hubertine Auclert a recensé les besoins prioritaires des associations franciliennes spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences :⁴

³ Les personnes qui ont répondu au questionnaire sont variées, essentiellement des chargées de mission sur l'égalité femmes-hommes, mais aussi un responsable de CCAS.

⁴ 31 associations franciliennes spécialisées dans l'écoute, l'accueil et l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences ont répondu au questionnaire en ligne ou par téléphone du Centre Hubertine Auclert (dont 7 CIDFF, 11 associations membres de la FNSF).

- Les associations ont alerté sur la **saturation du 115** et des centres d'hébergement d'urgence. Elles ont continué à suivre les femmes placées avant le confinement et recevaient déjà quelques demandes d'hébergement d'urgence. Elles anticipaient de nouvelles demandes d'hébergement d'urgence en raison des risques accrus de violences conjugales liés au confinement.
- La priorité était de limiter la propagation du virus dans leur structure et de **réorganiser** les services en contexte de crise sanitaire. Elles rencontraient des difficultés supplémentaires à gérer le confinement en CHRS ou en hébergement du fait des violences vécues et des psychotrauma.
- Elles ont fait face à de nouveaux besoins en **produits alimentaires et hygiéniques**, suite à la baisse des ravitaillements de la banque alimentaire et la perte de travail de certaines résidentes confinées ou absence de revenu de personnes récemment hébergées en hôtel social.

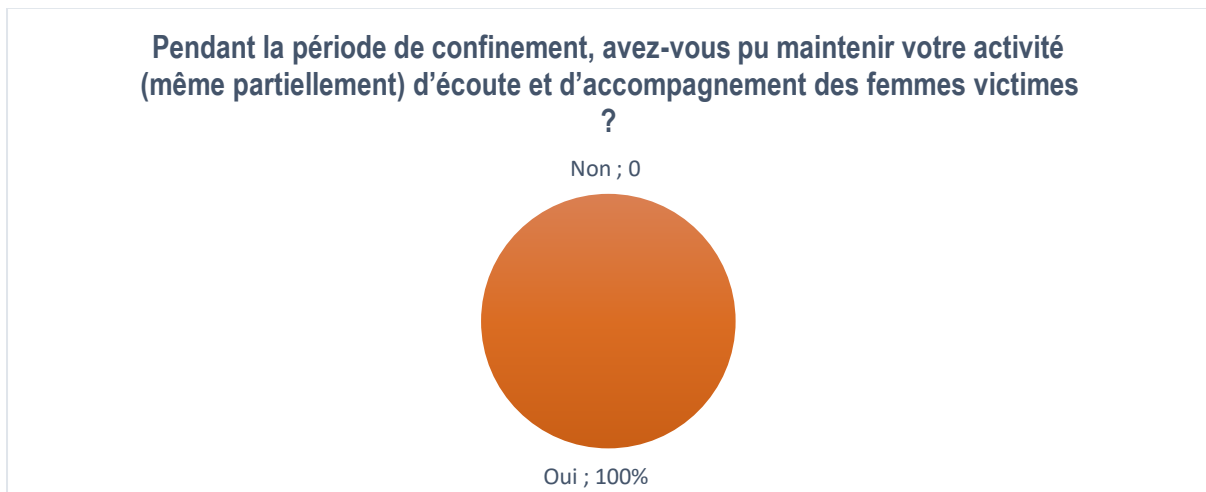
La Région a également organisé des temps d'échange pendant le confinement notamment avec les associations spécialisées pour recenser les difficultés rencontrées.

Le 23 avril 2020, Le Centre Hubertine Auclert a organisé **une web conférence réunissant 76 collectivités locales sur le thème « Comment agir contre les violences conjugales durant le confinement ? »**. Plusieurs collectivités ont partagé leurs difficultés et bonnes pratiques (notamment Chaville et Paris).

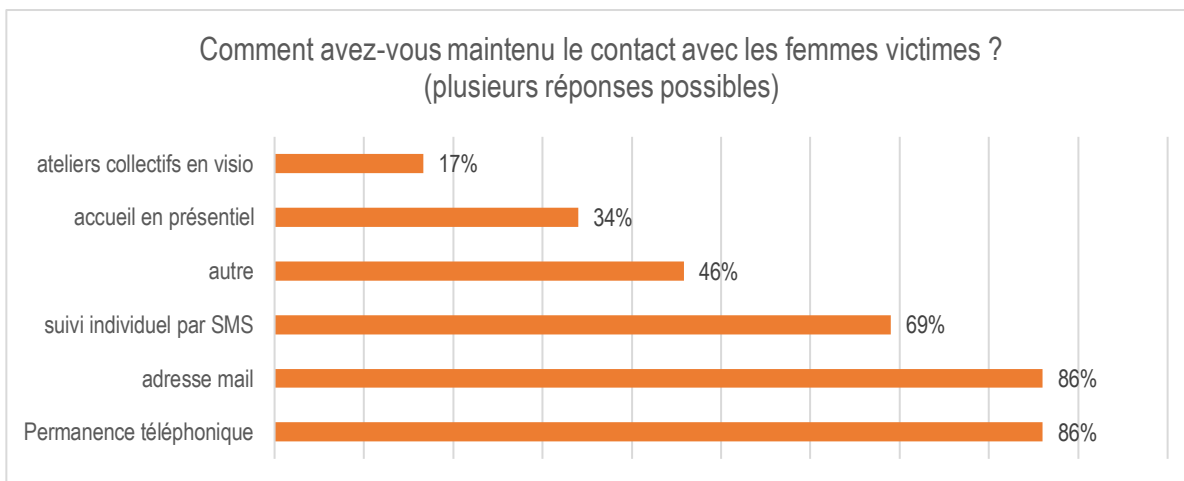
L'enquête réalisée durant l'été a permis de préciser et compléter les conditions de maintien de l'écoute et/ou de l'accompagnement des femmes victimes de violences ainsi que les nouveaux besoins qui ont émergés pendant cette période.

a- **Conditions du maintien de l'activité d'écoute et d'accompagnement par les associations spécialisées en période de confinement**

L'ensemble des associations spécialisées enquêtées ont pu assurer la continuité de leur activité pendant la période du confinement.



Champ : ensemble des associations répondantes (n=29)



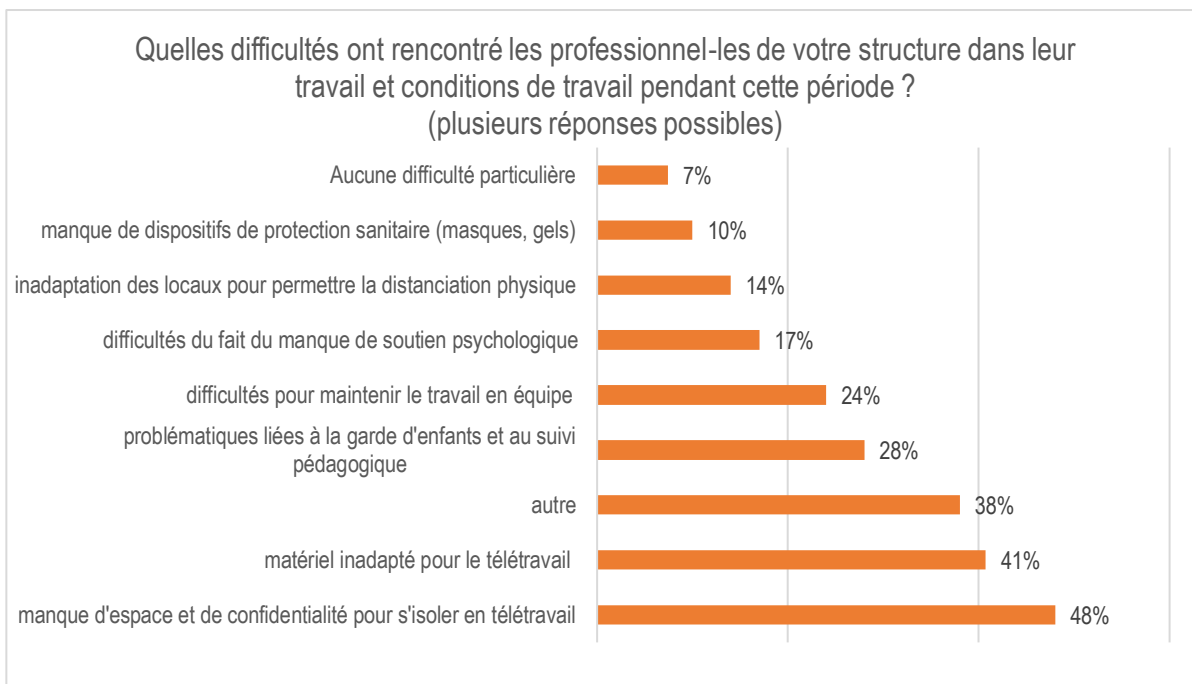
Champ : ensemble des associations répondantes (N=29)

Les associations ont maintenu leur activité en s'appuyant le plus souvent sur les outils numériques : mise en place ou renforcement de permanence par téléphone (86%) et échanges par mail (86%) mais aussi suivis individuels par SMS (69%). Quelques associations ont maintenu des accueils en présentiel, en respectant les mesures strictes de sécurité (46%). Les CHRS ont dû le plus souvent arrêter les admissions pendant le confinement pour des raisons sanitaires. Les équipes sociales et éducatives ont alterné télétravail et présence sur place pour assurer une continuité d'accompagnement des femmes hébergées.

Si les suivis individuels ont été maintenus le plus souvent à distance, les suivis dans le cadre collectif ont été plus difficiles à conserver (17%) : quelques associations ont toutefois maintenu des ateliers en visioconférence (Mouvement du Nid, Léa, Efapo et le FIT-LAO de Bagnole et Maison des femmes de Paris) : « *l'application Whatsapp a été utilisée pour maintenir l'accompagnement des jeunes femmes déjà accompagnées, elle a aussi permis des échanges des jeunes entre elles, riches en sororité* » (FIT LAO de Bagnole). La Maison des femmes de Paris a maintenu ses groupes de parole en visio pour les femmes victimes de violences, mais sans pouvoir accueillir de nouvelles femmes pendant cette période.

- ⇒ Le Centre Hubertine Auclert a communiqué largement dès le début du confinement sur les nouvelles modalités de contact mises en place par les associations en Ile-de-France sur une [page dédiée](#) « COVID-19 : les dispositifs pour les femmes victimes de violences » qui a été régulièrement actualisée à partir des informations partagées en temps réel par les associations franciliennes. Cette page a été largement relayée, notamment par la Région Ile-de-France. **Elle a été consultée 8775 fois depuis sa mise en ligne au début du confinement (18 mars 2020).**

La crise sanitaire a demandé **un important travail d'adaptation et de réorganisation pour l'ensemble des salariées**, qui ont dû faire face à de nombreuses difficultés pratiques et organisationnelles pour travailler (le plus souvent) à distance dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour elles et pour les femmes accompagnées.



Champ : ensemble des associations répondantes (N=29)

NB : plusieurs réponses possibles

La principale difficulté rencontrée par près de la moitié des associations (48%) a été le manque d'espace de confidentialité pour s'isoler en télétravail. C'est ici une difficulté particulière et supplémentaire : en effet, si le télétravail est techniquement possible pour maintenir l'écoute et le suivi des femmes avec les outils numériques, cela se fait dans un contexte (le domicile familial) qui n'est pas adapté pour ce type d'entretiens particulièrement sensibles, car il n'est pas toujours possible de s'isoler dans une pièce à part. De plus, à distance, les professionnel·les se retrouvent isolé·es de leurs collègues (24% déplorent le manque de travail en équipe) et n'ont plus accès au dispositif de supervision (17% déplorent le manque de soutien psychologique) accentuant les difficultés pour assurer une écoute et suivi de qualité pour les femmes, et exposant les salarié·es à des risques psychosociaux.

On constate également que les associations ne sont pas toutes nécessairement bien équipées pour réaliser du télétravail dans des conditions adaptées : non seulement ces salarié·es ont besoin d'un matériel de travail à distance (ordinateur portable, téléphone portable, serveur accessible à distance pour récupérer les documents de travail) mais encore faut-il que ces dispositifs soient sécurisés, car les données qui circulent sont particulièrement sensibles. **La sécurisation des outils de travail à distance est un enjeu majeur si le télétravail se poursuit et nécessite des moyens supplémentaires.**

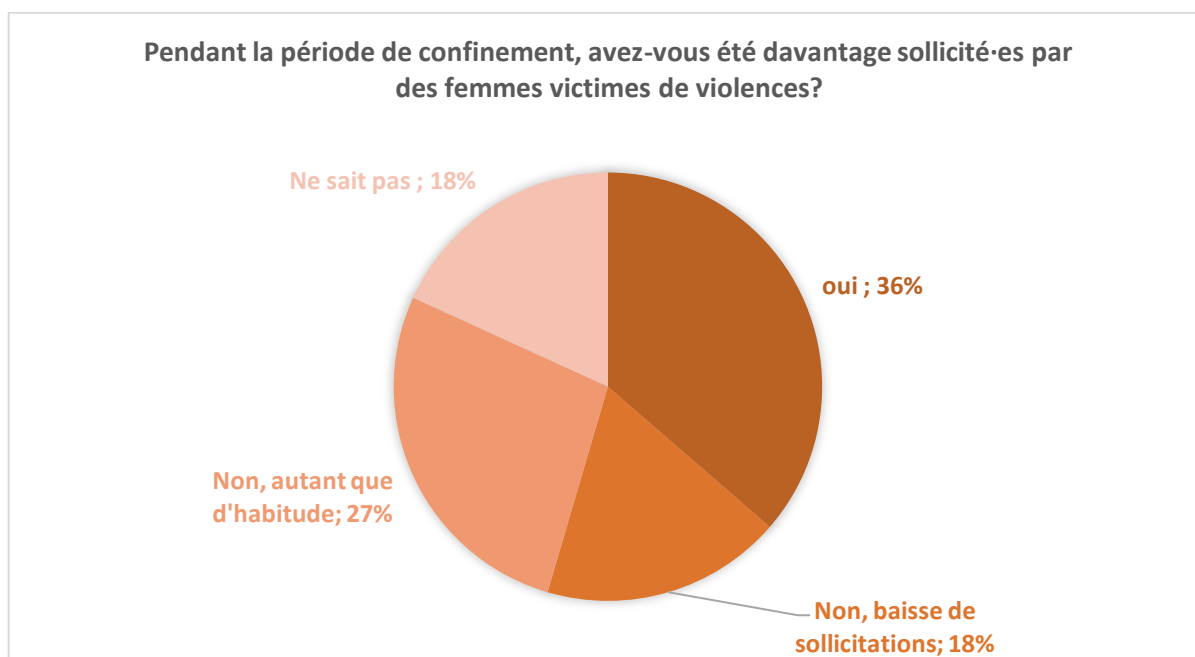
Quelques associations déplorent l'étroitesse de leurs locaux (14%) qui rendent difficiles voire impossible le respect des mesures de distanciation physique, ce qui limite la reprise d'activité après le confinement.

Quelques associations (10%) enfin déplorent un manque de matériel sanitaire (masques et gels).

La Région Île-de-France a distribué pendant le confinement 1,2M de masques aux acteurs associatifs, dont 50 000 masques aux associations qui accompagnent des femmes victimes de violences qui en ont fait la demande (cf. *infra* sur le détail des actions des collectivités locales, dont le Conseil régional). Les associations ont reçu des masques pour leurs équipes ou leurs bénéficiaires. Certaines ont également reçu du gel hydro alcoolique via une action de partenariat menée par la Fondation des Femmes.

b- L'adaptation des services municipaux ou départementaux pour répondre aux besoins des femmes victimes de violences pendant la période de confinement

La période de confinement n'a pas eu le même impact sur l'activité des collectivités locales : alors que 36% des collectivités locales ont constaté une augmentation des sollicitations pour des situations de violences, 18% ont au contraire constaté une baisse des sollicitations et 27% n'ont pas observé de changements, et 18% ne savent pas.



Champ : ensemble des collectivités répondantes (n=11)

Les collectivités qui ont constaté des baisses de sollicitations l'expliquent par les difficultés supplémentaires pour les femmes pour se déplacer et/ou prendre contact avec les services d'aide pendant la période de confinement du fait du contrôle accru de l'agresseur.

Parmi les demandes formulées par les femmes victimes de violences pendant cette période, les collectivités ont notamment été sollicitées pour des **demandes d'hébergement d'urgence ou de logement**, ou pour des conseils de manière plus générale. La Ville de Champigny précise que « *les partenaires du réseau local de lutte contre les violences conjugales n'ont pas forcément constaté de hausse immédiate des violences lors du confinement, mais les demandes ont augmenté au fil du confinement, avec des situations plutôt graves.* »

Pendant le confinement, les collectivités locales **ont adapté leurs services pour répondre aux besoins des femmes victimes de violences** :

- **La plupart des collectivités ont recensé les dispositifs ouverts et numéros de téléphone** et ont mis en place un dispositif de communication pour les professionnel·les (Conseil départemental du Val-de-Marne) et/ou pour le grand public (site internet pour la Ville de Gennevilliers, réseaux sociaux pour la Ville de Taverny, ou via des affichages publics pour la Communauté du Val d'Essonne ou la Ville de Dourdan y compris en lien avec les bailleurs sociaux ou, ou la Ville de Paris dans les halls d'immeubles).

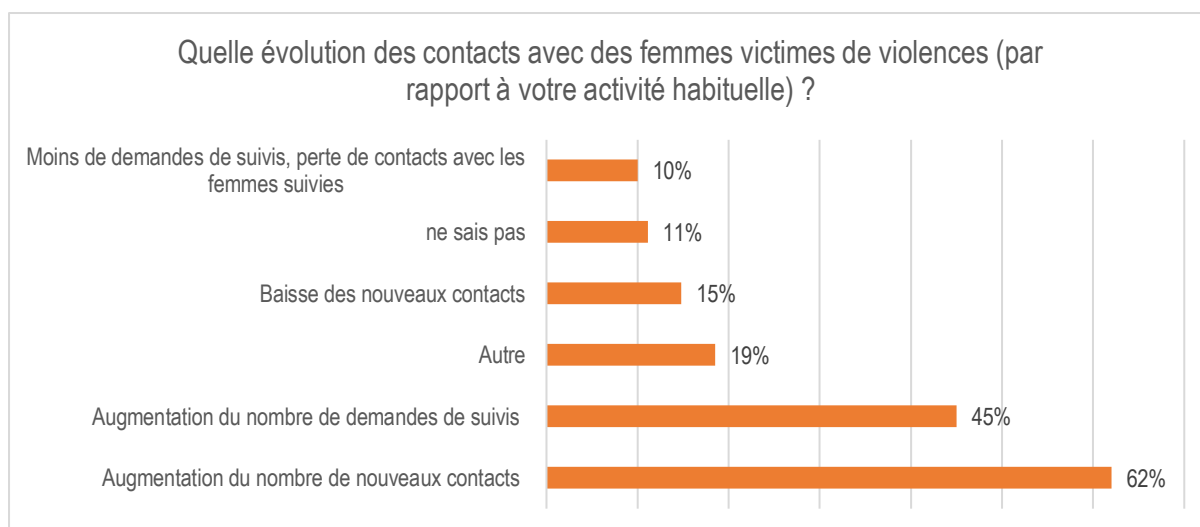
- Des aides alimentaires ont été proposées par les services sociaux. La Région Ile-de-France a distribué une aide alimentaire aux personnes vulnérables, en partenariat avec 40 collectivités franciliennes. Plus de 2.700 colis ont été distribués entre le 30 avril et le 15 mai.
- Des nuitées d'hôtel ont été proposées par certaines villes (Dourdan) pour des mises en sécurité. Des suivis à distance par visioconférence pour les PMI (Gennevilliers), et les services sociaux ont maintenu le lien à distance avec les femmes victimes de violences.
- **Certains dispositifs ont pu rester ouverts** en respectant les mesures sanitaires : c'est le cas de quelques Centre de planification (Gennevilliers) ce qui est particulièrement utile pour les jeunes, mais aussi 6 espaces départementaux de solidarité (CD94).
- **Les suivis ont été renforcés à distance avec des orientations directement vers les associations** (Clichy la Garenne, en partenaire avec l'Escale) **ou à travers un dispositif pro-actif de rappels des victimes.**
 - ⇒ Les services sociaux (DASES et CASVP) de la Ville de Paris ont mis en place un protocole de suivi des victimes pour prendre contact par téléphone (en prenant les précautions nécessaires) avec les femmes venues les mois précédents. Il s'agissait de vérifier la dangerosité de la situation conjugale, et de proposer un accompagnement. Dans la majorité des cas, un lien a pu être gardé avec la victime (téléphone, mail), des orientations ont été faites vers les associations spécialisées, intervenant.es sociaux (ISC) ou psychologues en commissariat. Parfois une intervention de la police a été déclenchée.

Sur les territoires où il existe un réseau local, celui-ci a bien joué son rôle pour diffuser et partager l'information entre partenaires, comme le souligne par exemple la Ville d'Ivry-sur-Seine : « *le travail du réseau professionnel de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales a très bien fonctionné.* ». C'est aussi ce que souligne le Conseil départemental du Val-de-Marne : « *l'ensemble des équipes professionnelles, tant départementales que partenaires, ont souligné l'efficacité et la grande réactivité du maillage territorial et partenarial en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Chacun.e s'accorde à dire que le travail effectué depuis plus d'une décennie a contribué à l'organisation et à l'adaptation très rapide des différentes structures dans ce contexte de crise et de confinement.* »

c- Ampleur des violences (déclarées) pendant le confinement

Les 29 associations franciliennes spécialisées ont été contactées par au moins **3453 femmes victimes de violences** pendant la période du confinement.⁵ Ce chiffre n'est pas représentatif de l'ensemble des femmes ayant contacté des structures spécialisées pendant cette période en Ile-de-France dans la mesure où toutes les associations n'ont pas répondu au questionnaire : sur les 43 associations, on peut estimer – si on reste sur la même proportion que celle de la consultation (119 en moyenne par structure) – que plus de 5000 femmes victimes de violences ont pu contacter les structures spécialisées. De plus, il ne s'agit ici que du nombre de femmes, et non du nombre d'entretiens réalisés pour leur accompagnement : par exemple, 370 femmes ont pris contact pendant cette période avec le CIDFF 92 Nord, ce qui correspond à plus de 594 entretiens relatifs à des violences.

⁵ Une association n'a pas chiffré le nombre de femmes qui ont pris contact avec elles pendant cette période.



Champ : ensemble des associations répondantes (N=29)

Plusieurs réponses possibles.

La majorité **des associations (62%) a observé une augmentation du nombre de femmes victimes qui se sont adressées à elles pour la première fois.**

Près de la moitié des associations (45%) a aussi constaté que le confinement a coïncidé avec **une augmentation du nombre de suivis pour les femmes déjà accompagnées** (situations plus complexes, détresse psychologique importante...) c'est-à-dire que ces femmes avaient davantage besoins de conseils et soutien de la part des professionnelles, l'accompagnement s'est intensifié. « On a beaucoup entendu que le confinement avait eu pour conséquences l'augmentation des violences faites aux femmes et conjugales, mais de mon point de vue, il s'agit plus d'une intensification des violences. En effet, celles-ci étaient déjà présentes, mais se sont intensifiées, ce qui est très fortement lié au fait que les femmes étaient coupées de toutes leurs ressources et que l'auteur de violences s'est retrouvé dans une position de toute-puissance et d'impunité. » (URSF). C'est le cas aussi pour l'association Voix de Femmes : « Durant le confinement ce sont 78% des jeunes femmes nous ayant contactées qui ont eu besoin d'un accompagnement renforcé ».

L'augmentation du nombre de victimes accompagnées en Ile-de-France ne permet toutefois pas de tirer la conclusion que le confinement a eu un effet « déclencheur » des violences notamment dans le couple. Comme le précise la MIPROF dans son rapport de juillet 2020 « le retour de l'ensemble des associations et des professionnels (services de police et de gendarmerie, magistrats, professionnels de santé) montre que le confinement aurait été plutôt un « révélateur ». Beaucoup de victimes ont en effet pris conscience des violences qu'elles subissaient avant et pendant cette période de crise ».⁶

L'accroissement des démarches des victimes est aussi en partie dû aux campagnes de communication étatiques renforcées pendant cette période pour orienter vers les dispositifs d'aide existants (3919, 17 et 114, et plateforme en ligne www.arretonslesviolences.gouv.fr) et relayées au niveau local à l'instar des actions menées par plusieurs collectivités locales franciliennes (cf. *supra*).

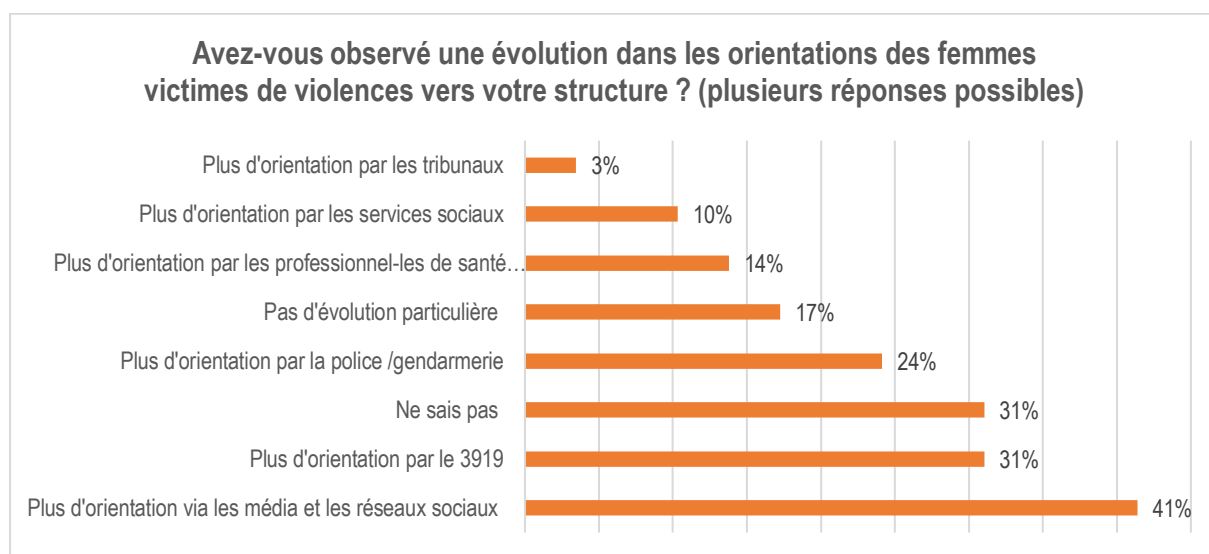
La situation reste cependant contrastée, car quelques associations (15%) ont constaté une baisse des nouveaux contacts et surtout 10% ont perdu le suivi avec certaines femmes victimes de violences accompagnées. Pour ces

⁶ MIPROF, juillet 2020, *op.cit.*, page 8.

dernières, on peut supposer que les victimes n'avaient plus la possibilité de poursuivre leurs démarches d'aide étant sous le contrôle continu de leur agresseur.

Parmi les associations qui ont eu moins de nouveaux contacts qu'en période habituelle figure le numéro d'écoute Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir : peut-être n'a-t-il pas été suffisamment relayé pendant le confinement ? et ou aussi sûrement les femmes en situation de handicap avaient-elles encore plus de difficultés à appeler ? L'association Voix de femmes, l'Amicale du Nid 92, la Ligue des Femmes Irlandaises (LFID) ont également enregistré une baisse des nouveaux contacts : cela est peut-être dû au fait que ces associations accueillent habituellement plus souvent un public non francophone qui a plus de difficultés à utiliser les outils de communication à distance du fait de la non maîtrise de la langue, ou parce que les orientations par les prescripteurs habituels (établissements scolaires et missions locales).

Le confinement a aussi bouleversé les modalités d'orientation habituelles des femmes victimes par les ressources d'aide au niveau local, dont l'activité était suspendue, **avec l'émergence de nouveaux prescripteurs.**

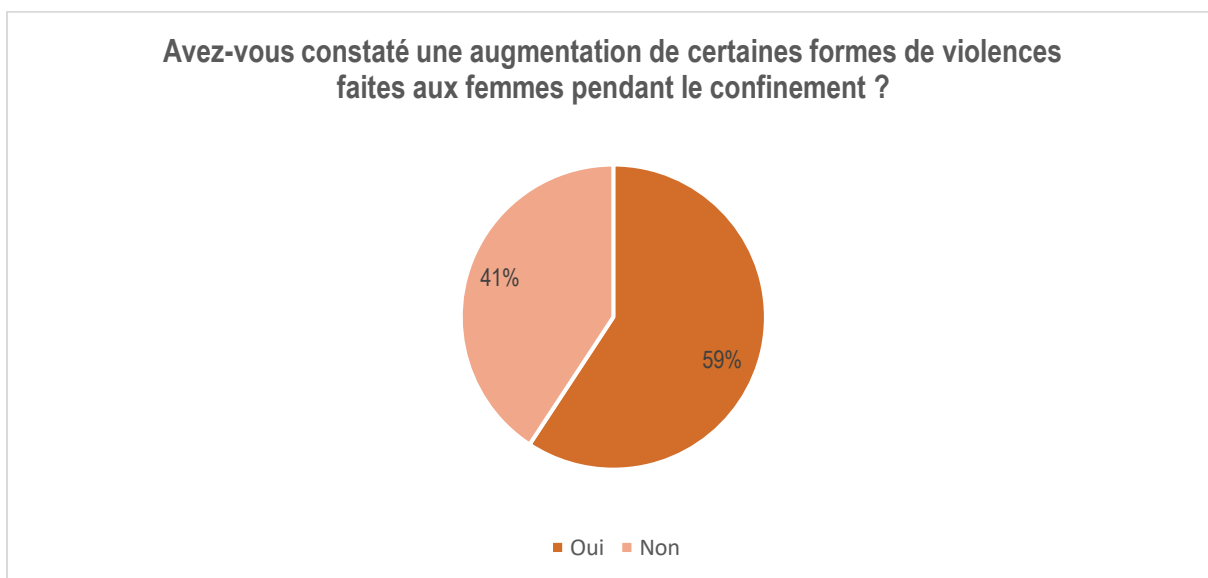


Champ : ensemble des associations répondantes (N=29)

Presque la moitié des associations (41%) a constaté que les femmes arrivaient jusqu'à **elles davantage grâce aux informations circulant dans les médias et les réseaux sociaux**. En effet, la période de confinement a coïncidé avec une augmentation de la visibilité médiatique des numéros et dispositifs d'écoute et d'orientation. La Maison des femmes Thérèse Clerc de Montreuil a aussi constaté une augmentation des orientations par le « bouche à oreille » c'est-à-dire des proches qui ont entendu parler des structures (sûrement via les réseaux sociaux à travers les communications des associations mais aussi des villes au niveau local) et qui conseillent à des victimes d'y aller. L'association En Avant Toute(s) a constaté pendant le confinement une forte activité sur les réseaux sociaux autour des messages et ressources d'aide sur les violences faites aux femmes : beaucoup de femmes qui ont contacté leur dispositif de tchat avaient été orientées par des connaissances via les réseaux sociaux. De plus, près d'un tiers des associations spécialisées ont constaté **une augmentation des orientations par le numéro national 3919**. Certaines associations ont aussi observé des orientations plus fréquentes par les services de police et/ou de gendarmerie (24%) – notamment pour les associations qui font du conseil juridique (CIDFF et Juris Secours) et plus ponctuellement par des services de santé notamment les pharmacies (14%) en lien avec le dispositif national « Masque 19 ».

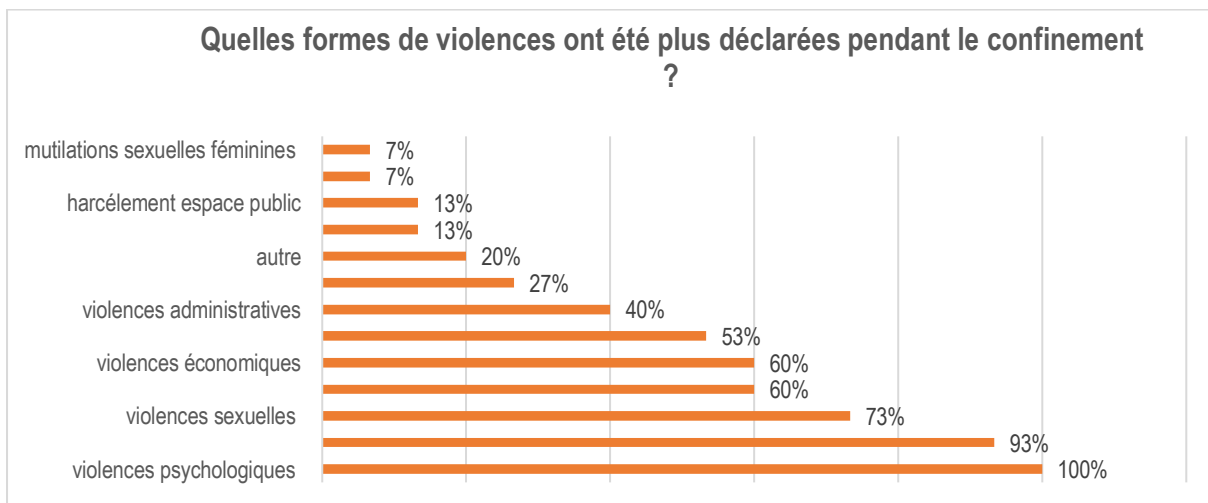
d- **Caractéristiques des violences (déclarées) pendant le confinement**

Près de 60% des associations ont constaté que certaines formes de violences ont été davantage déclarées par les femmes pendant le confinement.



Champ : Ensemble des associations répondantes (N=29)

Parmi les associations qui ont observé des évolutions dans les formes de violences déclarées (n=15), toutes ont constaté que les violences psychologiques ont été davantage déclarées pendant le confinement, ainsi que presque toute des violences verbales. **Les violences sexuelles ont également été plus déclarées.**



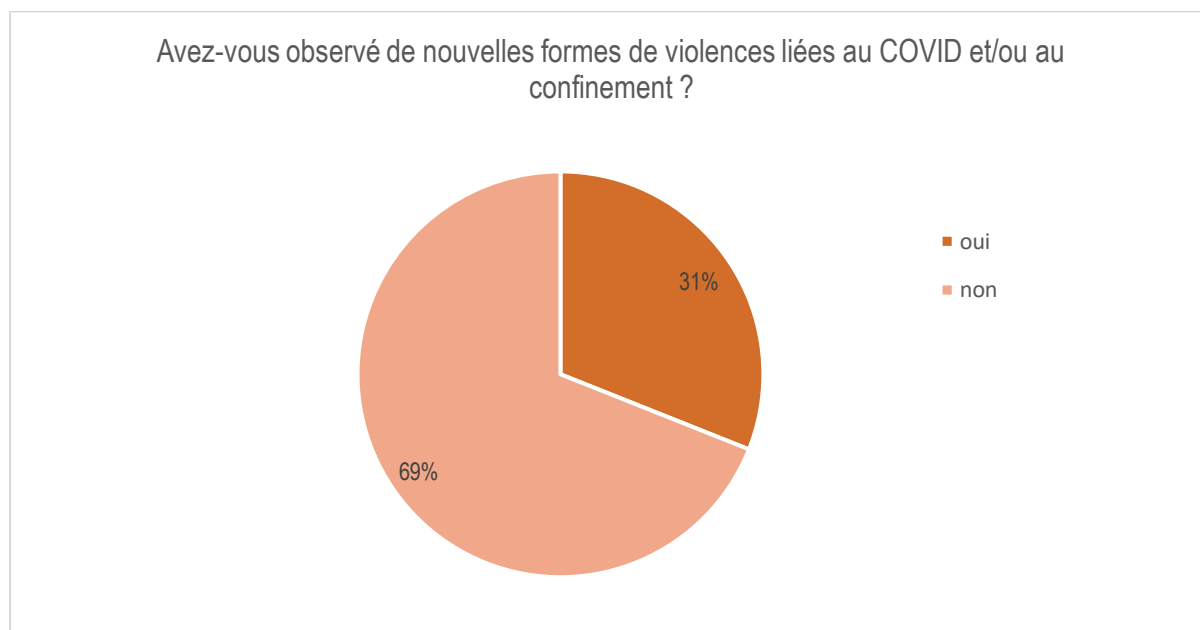
Champ : ensemble des associations ayant répondu que certaines formes de violences avaient été plus déclarées (n=15) Plusieurs réponses possibles.

On peut également noter que 27% des associations ont constaté une **augmentation des cyberviolences**. C'est notamment le cas de deux CIDFF, de l'association EFAPO et de l'association En Avant Toutes. Dans le rapport

réalisé par l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF), l'Institut de victimologie rapporte également une augmentation des violences à distance (cyberharcèlement, appels malveillants).⁷

Pendant le confinement, les associations ont aussi observé une augmentation des sollicitations pour des violences intrafamiliales : le tchat de l'association En Avant toutes a observé un net accroissement des demandes de jeunes pour des violences intrafamiliales, et l'association GAMS a observé des menaces de mariages forcés et/ou de crimes liés à l'honneur.

Des formes de violences spécifiquement liées à l'instrumentalisation des risques sanitaires liés au COVID par l'agresseur, notamment dans le cadre du couple ont été observées par un tiers des associations (31%).



Champ : ensemble des associations répondantes (N=29)

Ces associations ont constaté pendant la période du confinement des violences liées à une perte d'autonomie des femmes, un renforcement du contrôle et de leur dépendance économique vis-à-vis de leur agresseur avec notamment l'utilisation des risques sanitaires pour empêcher les femmes par exemple de se rendre à leur travail, ou à l'inverse la menace de les mettre « à la rue ». Elles ont aussi constaté une instrumentalisation des enfants dans les situations de violences conjugales et une augmentation des violences envers les enfants, ainsi qu'une plus forte contestation des droits de visites et d'hébergement par l'ex-partenaire violent. De manière générale, les agresseurs se sont trouvés renforcés avec un fort sentiment d'impunité, permettant une augmentation des menaces. Enfin, le Planning familial a observé au niveau régional des difficultés supplémentaires pour les jeunes femmes, bloquées au domicile familial et en difficultés pour accéder à l'IVG.

e- Des besoins très spécifiques des femmes victimes pendant cette période

Plus qu'une augmentation des violences en tant que telles, les associations ont surtout constaté des **besoins spécifiques** des femmes victimes pendant la période du confinement, et notamment :

- Besoins de **mise en sécurité immédiate** face à un partenaire violent, dans un contexte de cohabitation continue avec l'agresseur. Plusieurs femmes victimes sont venues pour la première fois vers les

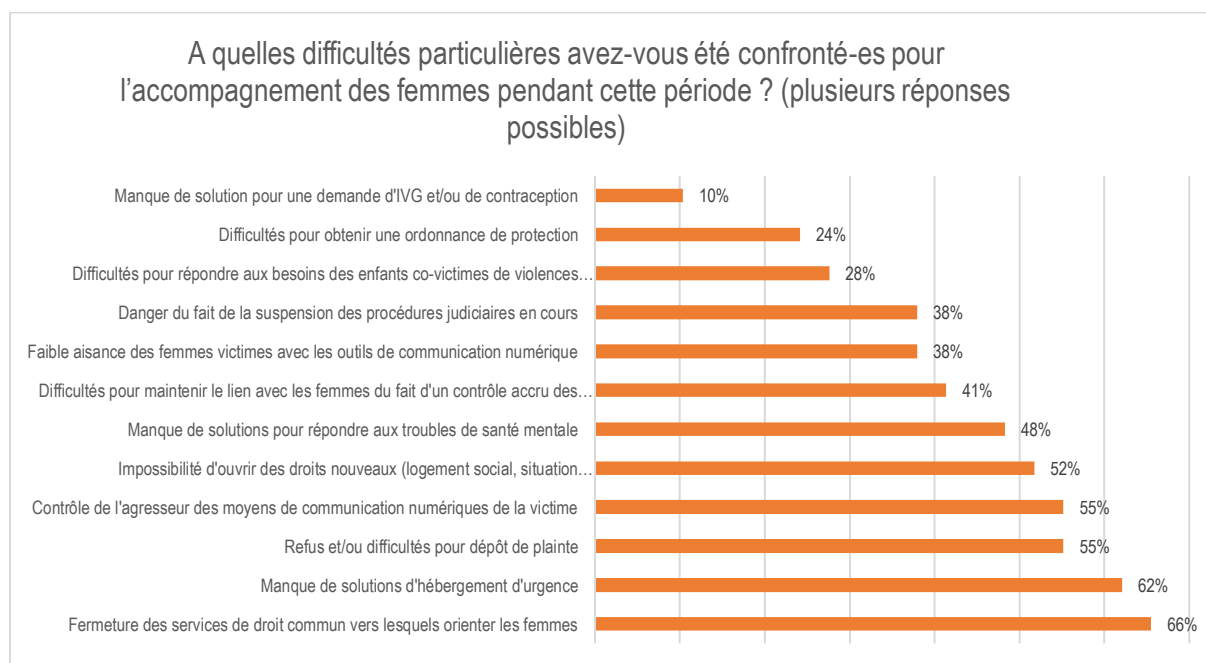
⁷ Etat des lieux Violences faites aux femmes- spécial confinement, OPVF, juillet 2020, p 10.

associations spécialisées, si bien que le départ du domicile n'a pas pu être préparé en amont, ce qui a rendu leur prise en charge plus complexe et dangereuse pour les associations.

- Besoins **d'informations concernant les droits de visite et d'hébergement** des enfants : des mères n'avaient plus de nouvelles de leur enfant, ou le père instrumentalisait le COVID pour restreindre les droits de visites et d'hébergement.
- Besoins **d'informations sur les démarches notamment le dépôt de plainte** pendant cette période, mais aussi sur le suivi des procédures judiciaires suspendues pendant cette période
- Besoins d'écoute et de soutien, voire **d'aide psychologique** et parfois psychiatrique : dans certains cas, les associations ont observé une réactivation du Syndrome de Stress Post Traumatique chez les victimes, ainsi qu'une augmentation des idées suicidaires.
- Demandes d'IVG suite à des violences physiques pendant le confinement, associées à la grossesse (Maison des femmes de Saint Denis)
- Accès aux **besoins de première nécessité** (hygiène, urgences alimentaires...)

Ces constats ont été partagés aussi par **les collectivités locales qui ont été confrontées à des difficultés particulières** pendant cette période notamment du fait du manque de places d'hébergement d'urgence ou de l'impossibilité d'orienter les femmes vers les dispositifs de droit commun dont certains étaient fermés. Une collectivité évoque également un refus de plainte (Communauté de Val d'Essonne). De manière plus globale, les situations auxquelles les collectivités avaient à faire face étaient plus complexes et demandaient plus de temps aux professionnel·les. La Ville de Champigny a constaté que l'accompagnement à distance par les associations était plus difficile pour les femmes et pour les professionnel·les, et déplore le fait que certaines femmes ont pu renoncer dans cette période à entreprendre ces démarches.

Pour répondre à ces besoins spécifiques et accrus, les associations ont également du fait face à des difficultés accrues (en moyenne 5 difficultés par associations) :



Champ : ensemble des associations répondantes (n=29)

- La plupart des associations (66%) a été confrontée à **l'absence de relais des dispositifs de droit commun** (qui étaient fermés ou ralentis) vers lesquels les associations peuvent habituellement orienter les femmes.

Le travail d'équipe, mais aussi le travail en réseau ont ainsi été dégradés : il était difficile de joindre les partenaires en télétravail sur des horaires différents, cela a compliqué le parcours des femmes victimes.

L'absence de relais dans le secteur social notamment a laissé les femmes précaires sans solution, même si la situation a été très contrastée selon les territoires : la Maison des femmes de Paris a constaté que sur Paris les structures sociales ont plus ou moins bien fonctionné, par contre dans certains départements et zones périphériques les femmes se sont retrouvées encore plus isolées. La Maison des femmes Thérèse Clerc de Montreuil a mis en place un soutien matériel : distribution grâce à la mise en place d'une cagnotte de crowdfunding pendant le confinement, et partenariat avec des collectifs de soutien pour la distribution de légumes pour 47 femmes très précarisées.

Cela s'est aussi traduit par l'impossibilité d'ouvrir des droits nouveaux pendant cette période pour les victimes, ce qui a ralenti toutes ses démarches des femmes : logement, situation administrative... Le GAMS déplore par exemple l'absence de continuité dans les démarches spécifiquement pour les demandes d'asile qui ont pu pénaliser les femmes : « *Pour les femmes demandeuses d'asile (famille, hommes, etc.) la plate-forme était fermée pour toute demande durant le confinement.* » La situation des femmes étrangères s'est dégradée pendant la période de confinement avec un isolement accru pour celles qui ne maîtrisent pas bien le français et ont pu être exclues des outils de communication à distance.⁸

- **L'autre principale difficulté rencontrée par les associations (62%) a été le manque de places d'hébergement d'urgence adaptées** pour mettre en sécurité des femmes notamment dans le cadre de violences conjugales.

Il faut préciser ici que les femmes victimes de violences ont besoin de places **spécialisées**, en non-mixité et leur assurant une sécurité optimale, afin d'éviter un danger supplémentaire à l'instar de cet exemple évoqué par l'association Voix de Femmes : « *SOS mariage forcé a dû trouver un hébergement pour une jeune qu'une autre association de l'URSF avait placé, au début du confinement, via le 115, dans un gymnase dédié aux demandeurs d'asile et personnes sans titre de séjour. La jeune femme, pourtant titulaire d'une carte de résidence de 10 ans a été harcelée sexuellement par un homme du personnel d'accueil de ce lieu d'hébergement qui harcelait d'autres jeunes, exclusivement des femmes seules. SOS Mariage forcé a décidé de la protéger à l'hôtel, dans le cadre du dispositif « Toutes Solidaires » de la Fondation des Femmes.* ». Les places proposées, souvent après une longue attente, par le 115 ne sont pas adaptées en termes de sécurité, restent incertaines et uniquement par nuitées.

Avoir des hébergements spécialisés, c'est aussi des hébergements dont la **localisation** (par exemple si besoin dans un autre département) assure une distance vis-à-vis de leur agresseur. Par exemple l'association Voix de Femmes constate que « *pour les majeures de moins de 26 ans, plus de la moitié d'entre elles doivent être protégées hors département voire hors région en raison d'un risque de représailles familiales graves.* »

Les associations ont déploré aussi le fait que les solutions proposées sur le principe de **nuitées d'hôtel** restent trop précaires pour des situations de sortie de violences : le risque étant important dans ces conditions que les femmes retournent au domicile, comme a pu le constater Juris Secours dans ses accompagnements en Seine-Saint-Denis notamment.

Le manque de places d'hébergement d'urgence adaptées mobilisables pour mettre à l'abri les femmes victimes de violences **dépend cependant des territoires** : ainsi dans le Val-de-Marne mais également en Seine et Marne, où les associations spécialisées ont mis en place un partenariat avec le SIAO 94, le dispositif 115 a été réactif pendant le confinement ; mais dans d'autres départements (le 91 ou le 93 notamment) où de tels partenariats n'existent pas, les associations ont été confrontées à une saturation du 115 sans autre solution. Des solutions ont dû être « bricolées » : la Maison des femmes de Montreuil fait à cet égard part d'un élan de solidarité pendant le

⁸ Cela a été souligné aussi dans le rapport de l'OPVF, op.cit., juillet 2020, p 10.

confinement avec la mise en place d'un réseau informel d'hébergement : appartements vides mis à disposition, collocations gratuites...

Enfin, il faut aussi souligner que la priorité a été donnée aux places d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales, alors que d'autres situations de violences exposent les femmes au besoin d'une mise à l'abri immédiate : menaces de mariage forcé ou sortie de prostitution par exemple.

- Plus de la moitié des associations (55%) a été confrontée au **contrôle accru voire continu de tous les déplacements et démarches de la victime par l'agresseur.**

De ce fait, plusieurs associations ont ainsi eu du mal à maintenir le lien avec les femmes victimes (41%). Certaines d'entre elles étaient chez elles avec leur agresseur mais aussi avec leurs enfants et ne pouvaient pas parler librement par téléphone à l'association ou l'interlocuteur ou interlocutrice qui les suit habituellement et évoquer les violences dans ce contexte en journée. Certaines associations ont dû faire évoluer leurs horaires pour permettre des entretiens plus tard en soirée (CIDFF 92 Nord par exemple). **Plus d'un tiers des associations (38%) a également eu des difficultés à maintenir le contact avec les femmes victimes quand elles ne maîtrisaient pas bien les outils de communication numérique (téléphone, mail), et/ou qu'elles n'avaient pas une assez bonne maîtrise du français rendant les échanges à distance impossibles par téléphone, mail, ou tchat.** Par exemple la Maison des femmes de Paris souligne des « *difficulté pour les échanges avec les femmes peu à l'aise en français qui sont mieux à l'aide dans accueil en présentiel.* »

Certaines associations ont développé des stratégies pour contourner le contrôle permanent des agresseurs : par exemple la Maison des femmes de Montreuil a organisé une distribution de légumes, qui était l'occasion pour les femmes d'avoir un prétexte pour sortir seule et ainsi pouvoir échanger brièvement sur leur situation même à la porte.

- **Plus de la moitié des associations (55%) a aussi été confrontée à des refus de plainte ou autres difficultés pour déposer plainte** pour des faits de violences.

Certaines associations ont déploré que certains motifs de plaintes ont été considérés comme « prioritaires », car il s'agissait des faits (récents) de violences physiques dans le cadre du couple, alors que les autres motifs de plainte pour des violences physiques ou sexuelle étaient reportés. Par exemple l'association Tremplin 94- Solidarité Femme a constaté que parmi les femmes accompagnées, certaines ont été confrontées à des refus de plainte alors qu'elles se sont déplacées en commissariat pour signaler des violences verbales, psychologiques, voire des menaces de mort.

Les associations ont aussi constaté des prises en charge inadaptées par les services de police ou de gendarmerie, pouvant mettre en danger les enfants notamment avec la remise des enfants aux conjoints violents dans deux cas suivis par l'association Juris Secours après départ du domicile et dépôt de plainte de la femme victime « *au motif que le domicile de l'enfant est le domicile conjugal, pour des enfants de 1 an et 3 ans en l'occurrence* ». Dans cette situation, même si c'est une décision du Parquet, celle-ci se fonde sur les éléments transmis par les forces de sécurité qui n'ont pas évalué ici correctement le danger. L'association Juris Secours a ainsi été confrontée à des procédures incomplètes, avec l'absence d'orientation et/ou d'accompagnement aux Unités Médico judiciaires (UMJ) suite à des dépôts de plainte, alors que ce certificat doit être établi rapidement pour évaluer les ITT et le retentissement psychologique. Courriers

L'association Voix de Femmes a également constaté un manque de réactivité sur la plateforme du Ministère de l'Intérieur « Arretonslesviolences.gouv.fr ». La directrice de cette association a en effet tenté le jour du départ d'une jeune femme menacée de mariage forcé d'effectuer un signalement sur cette plateforme mais sans aucun résultat : « *Ce signalement n'a en effet jamais été transmis au commissariat compétent, selon la policière en charge de la demande d'enquête pour disparition inquiétante (faite par sa famille dans 2 commissariats différents le soir même dès minuit).* Cette policière nous a confirmé que la transmission de ce signalement lui aurait permis d'éviter de

recevoir la famille puis de déranger inutilement le magistrat de permanence.» De manière générale, il serait utile de prévoir un système facilitant le signalement à distance pour les jeunes filles qui quittent le domicile familial suite à des menaces de mariage forcé.

Suite à ces constats, la Région Ile-de-France a alerté par courrier la Garde des sceaux et les procureurs de la République compétents sur le territoire francilien sur l'inquiétude des associations à obtenir pour les femmes victimes de violences familiales, dans des délais extrêmement réduits, les prononcés des mesures d'éloignement à l'encontre des conjoints violents.

- Près de la moitié des associations (48%) déplorent spécifiquement **l'absence de relais pour les orientations en santé mentale, alors même que le contexte du confinement a augmenté le stress d'un public déjà fragilisé par les violences.**

Voix de Femmes a comptabilisé « 1 jeune fille sur 4 parmi ses bénéficiaires qui avait des pensées suicidaires pendant le confinement, alors que ce rapport est autour d'1 fille sur 10 en période hors-confinement ». Le FIT LAO de Bagnolet rapporte par exemple que « les hôpitaux refusaient l'hospitalisation malgré un passage à l'acte suicidaire ». Ce report de soins a pesé sur l'accompagnement des victimes par les associations pendant cette période de confinement : les accompagnements ont été plus intenses, avec des appels téléphoniques plus fréquents des femmes, comme l'indique le CIDFF de Paris par exemple : « les femmes victimes [ont été] très fortement fragilisées psychologiquement (troubles de la mémoire, traumatismes empêchant d'évoquer les violences) d'où une grande difficulté pour nous d'évaluer la dangerosité des situations et d'orienter au mieux. La solution a été un suivi plus intensif avec cependant l'impossibilité d'orienter vers les structures de soin ».

L'association Mouvement du Nid constate un manque – accentué pendant la crise sanitaire - de prise en charge adaptée pour leur public, à savoir les personnes sortant de prostitution et notamment les femmes originaires du Nigéria et victime de la traite à des fins d'exploitation sexuelles qui sont anglophones, et pour celles qui sont hébergées via le 115 et qui ne peuvent donc pas être accompagnées dans un CMP (centre médicopsychologique) du fait de l'absence de domiciliation.

Ce problème structurel de déficit d'offre de prise en charge psychologique en Ile-de-France avait déjà pointé dans un rapport réalisé par l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert.⁹

- **Les femmes victimes ont aussi été mises en danger du fait de la suspension des démarches judiciaires** en cours (38% des associations le mentionnent), voire les difficultés pour accéder aux dispositifs d'urgence pourtant maintenus comme l'ordonnance de protection.
- Quelques associations ont aussi souligné des difficultés supplémentaires pour accéder aux soins en santé sexuelle et reproductive : le Planning familial a constaté une « impossibilité pour les mineures soupçonnant une grossesse en cours de se procurer un test de grossesse (interdiction stricte de sortir). Difficultés pour les femmes avec des enfants de se déplacer pour les démarches IVG (aucun moyen de garde pour leurs enfants, impossibilité de les confier à un tiers à cause du risque de transmission du Covid). Impossibilité pour les femmes d'effectuer des démarches liées à l'IVG sans éveiller les soupçons du conjoint opposé à cette démarche ».

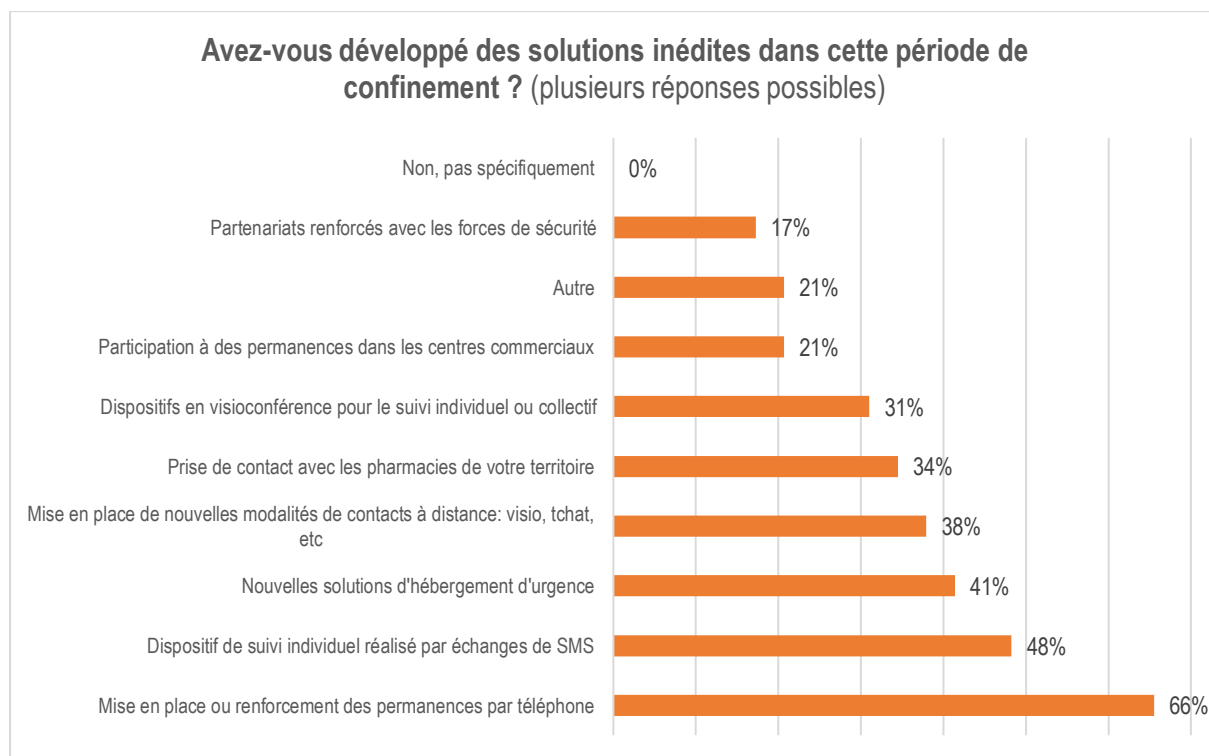
Ces difficultés n'ont fait que rendre visibles le manque structurel de moyens pour la lutte contre les violences faites aux femmes, cela est notamment flagrant pour les places d'hébergement d'urgence : en situation normale, les places spécialisées sont insuffisantes, et alors que le besoin de mise en sécurité a augmenté pendant cette période les associations ont souvent dû trouver des nouvelles solutions. « La crise a mis en exergue des

⁹ Améliorer l'offre de prise en charge psychologique pour les femmes victimes de violences, Observatoire régional des violences faites aux femmes /Centre Hubertine Auclert, 2017.

besoins identifiés depuis longtemps. Le confinement n'a fait que renforcer les inégalités. » (CIDFF 92 Nord.) « Le COVID a été un moment très anxiogène pour les victimes et pour les associations les accompagnant, mais n'a rien révélé de nouveau : il n'a fait que révéler encore davantage le manque de moyens alloués à la lutte contre les violences conjugales. » (En avant Toutes)

f- Des dispositifs associatifs inédits ont émergé pendant le confinement pour répondre aux besoins des victimes

Toutes les associations (100%) se sont adaptées pour répondre aux besoins, en développant en moyenne 5 à 6 dispositifs nouveaux.



Champ : ensemble des associations répondantes (n=29)

Plusieurs types de dispositifs associatifs ont été déployés :

1) Des dispositifs pour faciliter la prise de contact et le suivi à distance des femmes victimes de violences via les outils de communication téléphonique et numérique. La plupart des associations ont mis en place ou renforcé des horaires avec des permanences téléphoniques (66%). La moitié des associations a mis en place des suivis individuels par téléphone et SMS (48%). Les outils de visioconférence ou de tchat sont quant à eux moins développés, que ce soit pour les contacts, les suivis individuels ou collectifs.

- ⇒ L'association En Avant Toute(s) a étendu considérablement les plages horaires de son tchat, ouvert 7 jours sur 7 de 10 à 21h. Du 17 mars au 11 mai 2020, l'association a comptabilisé 370 tchats, contre 49 sur la même période en 2019. Le recrutement de nouvelles écoutantes a été rendu possible grâce au soutien financier du fonds d'urgence de la Fondation des femmes. Ce dispositif initialement pensé pour répondre aux habitudes de communication des jeunes femmes, s'est également montré un moyen de communication alternatif pour toutes les femmes victimes de violences du fait de son **utilisation discrète** : les femmes peuvent converser silencieusement depuis leur téléphone, y compris si elles sont à proximité de leur agresseur.

- ⇒ Le Collectif féministe contre le viol (CFCV) a élaboré pendant la période du confinement en collaboration avec l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux femmes **un dispositif de sensibilisation/formation des acteurs et actrices de l'accueil téléphonique**, lors des appels de détresse suite à des violences. 6 fiches-réflexe et 4 vidéos pédagogiques ont été créées spécifiquement à destination des associations et services qui accueillent du public. La page web dédiée qui a été diffusée auprès des professionnel·les spécialisé·es a été visitée par 1284 utilisateur·trices et consultée au total 2 285 fois.

2) Des dispositifs pour pallier le manque de places d'hébergement d'urgence pour mettre en sécurité les femmes dans un contexte de violences conjugales (41%). Par exemple :

- ⇒ Le dispositif « Marie Curie » : la Fondation des Femmes, la Fédération Nationale Solidarité Femme (FNSF), l'Union Régionale Solidarité Femmes (URSF) et le bailleur Gecina ont mis en place un dispositif d'hébergement exceptionnel à destination des femmes et des enfants victimes de violences du 1^{er} avril au 31 juillet 2020. Les bénéficiaires ont été orienté·es par les associations de la FNSF et accèdent aux appartements en taxi VTC « Femmes au volant » puis bénéficiaient d'un kit de première nécessité. Une prise en charge psychologique a été proposée par l'association Elle's Imagine'nt (Solidarité Femmes). Près de 150 femmes et enfants ont pu en bénéficier depuis le 1^{er} avril 2020, les dernières entrées ayant eu lieu fin mai 2020.

Ce dispositif a été mis en place rapidement pour répondre à l'augmentation des demandes de mise en sécurité pendant la période de confinement dans un double contexte, avec d'une part l'impossibilité d'accueillir de nouvelles femmes dans les dispositifs spécialisés existants pour des raisons sanitaires, et d'autre part l'absence de places d'hébergement d'urgence disponibles via le 115. Le dispositif avait la particularité d'être très réactif : dès qu'une demande était adressée via les associations de la FNSF, via le 3919 ou parfois via des orientations des services de police : une réponse était apportée dans la journée.

- ⇒ La Fondation des femmes a noué un partenariat avec l'hôtelier ACCOR qui a pu bénéficier à plusieurs associations, à l'instar de l'association FIT-LAO : *« La mise en sécurité à l'hôtel a été permise à la fois avec une prise en charge exceptionnelle du département (93) et surtout grâce à une convention avec la Fondation des femmes permettant l'accès à des appart-hôtels du groupe Accor. Par ailleurs, la Fondation des femmes a également permis l'accès à des appartements jusqu'au 31 août 2020, avec prise en charge des équipements, une aide aux frais alimentaires et aux éventuels frais de personnel supplémentaires (la mise en place d'astreintes étant nécessaire sur la période). »*

3) Des partenariats inédits (pharmacies, centres commerciaux et forces de sécurité) développés afin d'améliorer l'information et multiplier les points de contact avec les femmes victimes de violences

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « masque 19 » déployé par le Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, 10 associations sur 29 ont pu prendre contact et développer des échanges d'informations avec les pharmacies afin de les outiller sur les ressources d'aide à proximité. Par exemple la Maison des Femmes de Paris a distribué des affichettes en faisant le tour des pharmacies de la ville. Les échanges avec les pharmacies n'ont cependant pas été faciles sur tous les territoires : dans le 91 et le 77, l'association Parole des femmes- le Relais (Solidarité femmes) a pris contact avec l'ordre des pharmaciens afin d'obtenir les adresses postales ou mail vers lesquelles envoyer des contacts utiles d'aide au niveau local, mais l'Ordre n'a dans un premier pas souhaité avoir ces ressources considérant que l'orientation vers le 3919 était déjà largement suffisante. Depuis, une réunion d'échange départementale a été organisée à la Préfecture qui a permis de mieux comprendre les réticences et engager un partenariat. Aucune association n'a fait part d'orientation qui aurait été réalisée via ce dispositif. L'association Femmes pour le dire Femmes pour Agir (FDFA) considère que les pharmacies sont un

excellent relais pour les femmes en situation de handicap afin de pouvoir signaler des violences ; mais aucune orientation vers la ligne d'écoute n'a été enregistrée pendant cette période.

6 associations ont participé à des permanences inédites dans les centres commerciaux déployées par le Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'association Juris Secours a par exemple participé à une permanence au Centre commercial d'Epinaux sur Seine, avec le CIDFF 93 : les personnes attendaient devant l'entrée qui était très passante, ce qui ne permettait pas de confidentialité. Un tel dispositif n'était donc pas adapté pour des situations d'urgence pour les victimes, mais il était en revanche intéressant de voir qu'il pouvait répondre aux besoins de conseils des proches (voisins, familles) qui sont venus sur cette permanence, mais aussi d'autres types de profils de victimes que celles qui viennent habituellement dans les permanences de PAD (points d'accès aux droits) : « *on constate que le public est différent de celui de nos permanences dans les points d'accès aux droits, mais nous n'avons pas encore de recul pour l'évaluation* » Le dispositif est d'ailleurs poursuivi jusque fin décembre 2020.

Quelques associations (n=5) ont davantage échangé directement pendant cette période avec les forces de sécurité pour orienter des femmes victimes de violences conjugales.

Quelques dispositifs plus ponctuels ont été développés pour venir en aide aux femmes. Des bons de déplacement (« *les déplacements pour sécuriser les départs des familles ou l'accès à un commissariat ont bénéficié aussi d'aides sur la période, via par exemple Solidarité d'Avis chauffeurs.* » Association FIT – LAO). Quelques associations ont également évoqué un partenariat avec des taxis, notamment via l'entreprise de VTC « *Femmes au Volant* » ou une aide alimentaire d'urgence (Maison des femmes de Montreuil)

4) Un fond d'urgence pour venir en aide aux associations

La Fondation des Femmes a réussi à mobiliser d'importants fonds privés issus de dons afin de pouvoir lancer un important **fond d'urgence « Toutes solidaires »** qui a permis aux associations de répondre aux besoins quotidiens spécifiques des femmes pendant cette période (achat de matériel, assurances, transports, aide alimentaire...), mais aussi différents mécénats avec des entreprises.

⇒ La **Fondation des femmes** a ainsi dû adapter son fonctionnement pour répondre en urgence à ces difficultés : « *Nous avons reçu bien plus de demandes de financement de la part des associations. Ce sont des demandes de financement en urgence, les associations ayant peu de trésorerie pour faire face à des dépenses exceptionnelles. Les demandes de renouvellement de soutien sont nombreuses et croissantes car les associations ont souvent du mal à anticiper leurs besoins financiers, la situation étant très imprévisible.* »

La Fondation des femmes a collecté 2,7 millions €, entièrement dédiés aux associations pour la mise en sécurité des femmes et enfants victimes de violences au sein du couple. Elle a **mis à disposition des appartements vides grâce à un soutien du bailleur Gecina**, des meubles grâce à l'entreprise Maisons du monde, de l'électroménager via C discount et des déplacements gratuits grâce au soutien d'une compagnie de chauffeurs. Les fonds récoltés ont également permis de financer des kits de protection élémentaire pour les familles et un renfort de travailleur · ses sociaux · les pour l'URSF.

g- Quelques dispositifs spécifiques et/ou inédits développés par les collectivités locales pendant la période de confinement (communication, hébergement, partenariats)

Pour répondre aux besoins spécifiques liés au confinement, plusieurs collectivités (9 sur les 11 qui ont répondu) ont mis en place **des nouveaux dispositifs** : une communication spécifique (1), des partenariats inédits pour informer et/ou orienter les victimes (2) et des dispositifs d'hébergement d'urgence (3).

Zoom sur la réponse solidaire de la Région Ile-de-France pour la protection des femmes victimes de violences conjugales pendant le confinement :

Face à l'urgence sanitaire et sociale liée la pandémie, l'exécutif régional a souhaité mobiliser de nouveaux moyens afin de poursuivre son engagement aux côtés du secteur associatif. A l'instar de ce qui a été fait pour les personnels de santé, les entreprises et les associations culturelles, une **cellule d'urgence** a été créée pour recenser et traiter les demandes émanant des associations sociales. Des conseillers et conseillères ont ainsi été à l'écoute des besoins de ces acteurs et actrices, et ont contribué à leur apporter des solutions tout au long de cette crise sanitaire.

Pour lutter contre les violences intrafamiliales et conjugales pendant la période de confinement, la Région est venue en aide aux victimes de violences en Ile-de-France à travers plusieurs mesures :

1. Mise à disposition de logements pour les femmes victimes de violences : durant la crise sanitaire, la Fédération Nationale Solidarité Femmes a demandé à la Région d'augmenter les mises à disposition de logements sociaux dans le cadre de leur partenariat. La Région a mis à disposition 44 logements : 7 durant la période de confinement (17 mars 2020 - 11 mai 2020) et 37 durant l'état d'urgence sanitaire (jusqu'au 10 juillet 2020).

De plus, les îles de loisirs régionales ont mobilisé leurs centres d'hébergement : 88 chambres ont ainsi été mises à disposition sur l'île de loisirs de Vaires -Torcy (77) pour l'accueil de femmes seules ou avec enfants, avec des informations données sur les solutions proposées aux femmes victimes de violence.

2. Des masques ont été distribués aux associations pleinement engagées pour soutenir et accompagner les femmes en danger sur tout le territoire francilien. 50 000 masques environ leur ont été destinés (sur 1,2M de masques distribués aux acteurs associatifs). Ces distributions se poursuivent aujourd'hui. Parmi les associations soutenues : Ikambere, Fédération Nationale Solidarité femmes (FNSF), Associations du côté des femmes, Amis du bus des femmes, Association Lea, Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 92 SUD, Association Accueil aux Femmes En Difficulté, Fondation des Femmes, EFAPO (association de lutte contre la polygamie), WOMEN SAFE.

3. Le renforcement du soutien au secteur associatif : par exemple, les associations « En avant toutes », « Maisons des adolescents », la plateforme « Net Ecoute » ou le site de « L'Enfant bleu » ont ainsi pu assurer des permanences d'écoute et de soutien pour les violences conjugales ou intrafamiliales. De plus, le calendrier d'attribution des subventions en faveur des associations œuvrant dans les quartiers populaires et territoires ruraux a été adapté cette année, afin d'accompagner au mieux les projets spécifiques mis en place dans le cadre de la crise sanitaire.

4. La communication : les numéros de téléphones « Allô Enfance en danger » au 119, « Femmes Violence Information » au 3919 ont été largement diffusés.

1. Des dispositifs de communication renforcés

- ⇒ La Ville de Dourdan a réalisé un flyer avec les contacts téléphoniques des associations spécialisées locales : Paroles de femmes, Médiavipp et Tempo 91, APCE ont été diffusés largement auprès des partenaires
- ⇒ La communauté du Val d'Essonne a réalisé une communication spécifique sur son site web
- ⇒ La Ville de Champigny a communiqué sur son site web sur les dispositifs locaux ouverts
- ⇒ Le Conseil départemental du Val de Marne a réalisé une fiche récapitulative avec les contacts nationaux et locaux et l'a diffusé en ligne (réseaux sociaux, site web)
- ⇒ La Ville de Clichy la Garenne a communiqué sur les ressources d'aide via le site de la ville, sur les réseaux sociaux, à travers des affiches dans toutes les pharmacies et les commerces ouverts, ainsi que dans tous les immeubles gérés par les bailleurs sociaux.
- ⇒ Le Conseil régional a également communiqué sur les réseaux sociaux sur les numéros utiles.

- ⇒ L'OPVF (Ville de Paris) a créé une "fiche ressources", comportant les modalités de contact et les activités maintenues des associations et institutions pendant la période de confinement. De plus, une affichette (imprimable) a été créée et mise à disposition des commerçants, des pharmacies et cabinets médicaux, des gardiens d'immeuble, des associations, des mairies d'arrondissement etc, pour informer les victimes sur les possibilités d'appel à l'aide qui sont à leur disposition

2. Des partenariats nouveaux

Quelques villes ont pris contact avec les pharmacies, à la suite du dispositif « masque 19 » lancé par l'Etat : Ville de Gennevilliers, Ville de Dourdan, Paris afin de faire connaître les dispositifs et ressources locales en dehors des commissariats vers lesquels les pharmacies devaient réorienter. Des permanences dans les centres commerciaux : comme à Ivry sur Seine où la ville dispose d'un espace municipal.

3. Des dispositifs pour faciliter la mise en sécurité des femmes

Le Conseil départemental du Val de Marne a mis en place **une ligne téléphonique dédiée pour les professionnel-les du territoire, afin de renforcer l'information partagée et le travail en réseau.**

La Ville de Paris a mise en place un dispositif de mise à l'abri qui a bénéficié à 18 femmes et 34 enfants.

Dispositif de mise à l'abri des victimes et de leurs enfants :

La Ville de Paris a élaboré un protocole permettant de mettre à l'abri les victimes parisiennes et leurs enfants pendant la période de confinement. Ce dispositif est issu d'une collaboration inter-direction impliquant la Direction du logement et de l'habitat (DLH), la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de la prévention de la sécurité et de la protection (DPSP) ainsi que la Direction de la démocratie des citoyen.nes et des territoires (DDCT) via la coordination de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF). Le dispositif a consisté à la mise à disposition temporaire de logements sociaux, afin de mettre à l'abri les victimes de violences conjugales et leurs enfants.

Cette action a associé la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) et les trois associations parisiennes adhérentes : Halte aide aux femmes battues, Elle's Imagine'nt et Libres terres des femmes pour l'accompagnement spécialisé sur les violences.

Les logements ont été mis à disposition par les bailleurs Paris Habitat, RIVP, le gestionnaire Hénéo et le dispositif Louez solidaire. L'association Aurore assurait l'intermédiation locative.

Les orientations des familles pouvaient se faire par trois entrées : suite à un dépôt de plainte ou une intervention police après quoi les intervenant.es sociaux/psychologues en commissariat pouvaient saisir la DLH, par les services sociaux ou par la FNSF.

Les critères de prise en charge étaient : être Parisienne ayant un ou plusieurs enfants, vivant un grave danger au domicile, avec si possible une plainte en cours au parquet ou une main-courante d'intervention police, et ayant une situation administrative permettant un relogement pérenne.

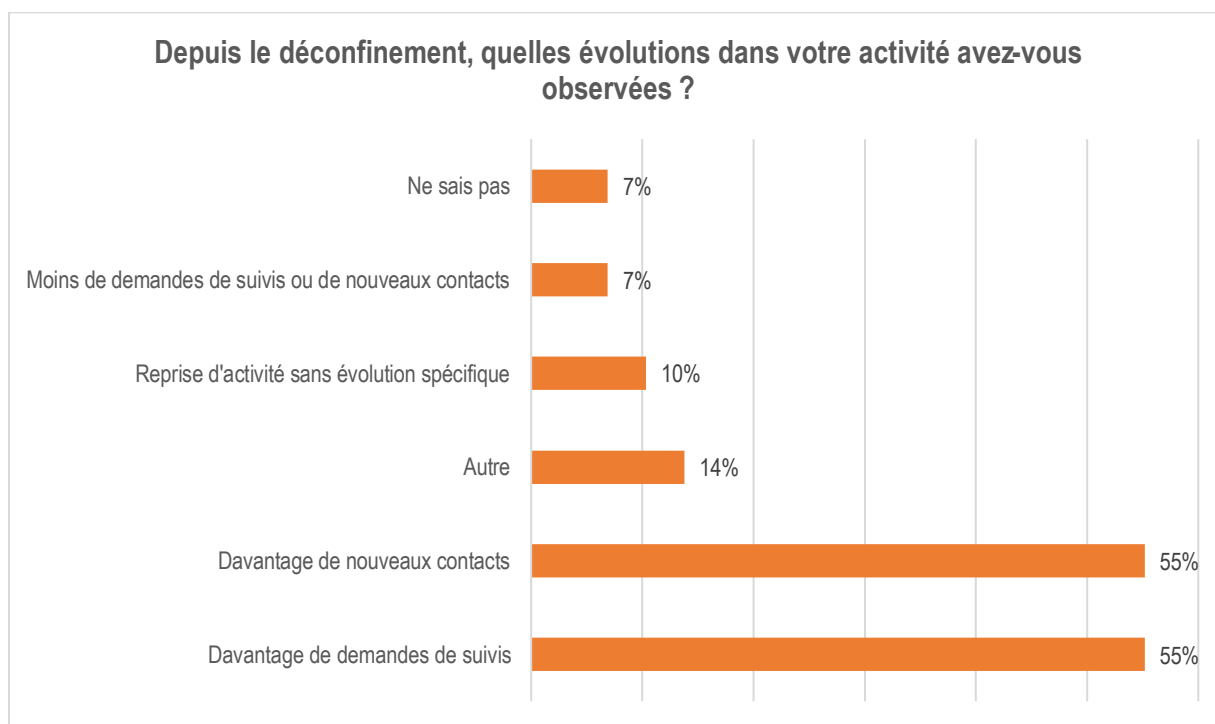
Une fois en sécurité, chaque ménage a déposé ou mis à jour sa demande de logement social (DLS) et une étude des situations a été réalisée collectivement par les directions associées : retour au domicile quand sécurisé (ex. avec une OP), accès à un logement accompagné de type résidence sociale, mutation au sein du parc social, accès prioritaire au parc social.

La Ville de Paris a également augmenté le nombre de places d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales, afin de faciliter la décohabitation : en période de confinement, la Ville a créé 8 nouvelles places de décohabitation augmentant le dispositif existant à 11 places.

II- La (ou les) période(s) de déconfinement : un accroissement d'activités avec un cumul de situations plus graves et plus complexes à gérer, avec des dispositifs inédits qui auraient vocation à être pérennisés.

a- La reprise d'activité post-confinement : un accroissement des demandes qui sont qualitativement plus complexes.

La majorité des associations (55%) a à la fois observé une augmentation des demandes de suivis de la part des femmes victimes de violences après les déconfinement - cet accroissement s'explique par le fait que certaines femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales avaient interrompu leur suivi du fait du confinement avec leur agresseur ; mais également **une augmentation des nouveaux contacts**, le confinement ayant agi comme un « déclencheur » à la sortie du confinement pour engager des démarches d'aide. Par exemple l'association Tremplin 94-Solidarité Femmes a constaté une diversification de son public depuis le déconfinement, notamment avec des femmes plus jeunes et des femmes issues de catégories socioprofessionnelles plus élevées : « on voit dans les entretiens aujourd'hui que le confinement a pu agir comme un accélérateur de prise de conscience de l'emprise exercé par son partenaire ».



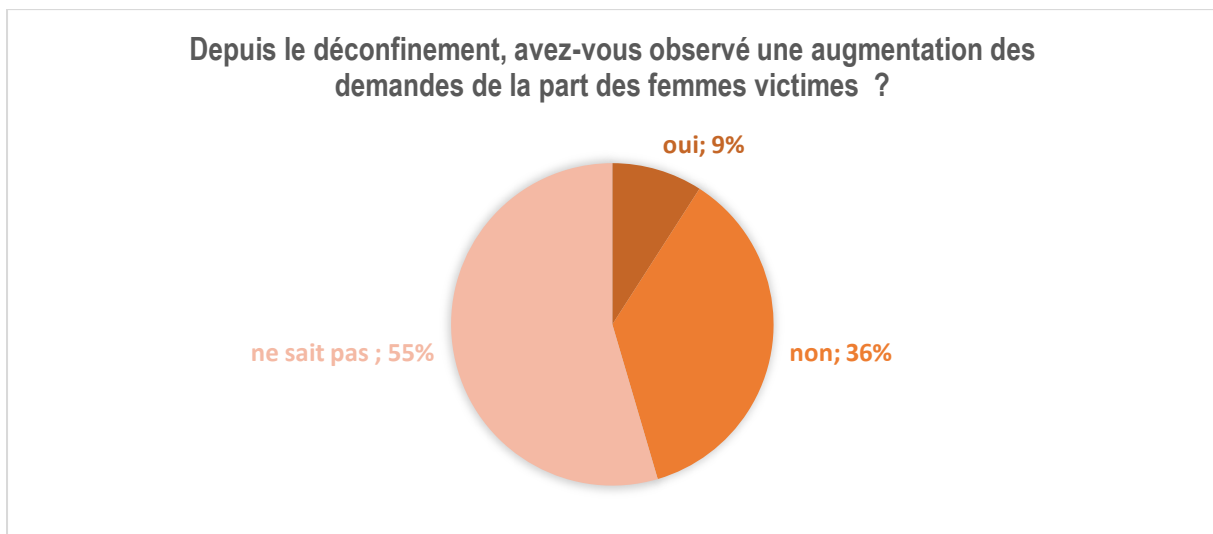
Champ : ensemble des associations répondantes (n=29)

Cette augmentation significative du nombre de sollicitations est difficile à absorber à effectif constant et ce, d'autant plus que le déconfinement amène des situations plus complexes à gérer :

- Des situations de violences plus graves, du fait **de situations qui ont pu se dégrader pendant le confinement** : intensification des violences, manque de prise en charge ou suivi suspendu des victimes, découragement des femmes pendant le confinement et abandon de suivi ; voire conseils ou suivi réalisés par des non professionnel-les. Certaines associations constatent que les professionnel-les avec lesquelles elles travaillent localement (secteur social, santé...), reprenant leur activité, repèrent des situations de violences qui sont plus graves.

- Un contexte de **précarisation** accrue des femmes, et des jeunes femmes (liée au chômage partiel, perte d'emploi, diminution ou interruption totale d'activité économique pour les indépendantes, suivi pédagogique des enfants...)
- Les femmes victimes ont des **attentes plus fortes** à la sortie de déconfinement et qui peuvent se montrer « impatientes » alors que la reprise de l'activité des partenaires reste progressive.
- Difficultés du fait de dispositifs ad hoc non reconduits (comme par exemple le dispositif « Marie Curie ») ce qui implique de trouver des solutions pérennes de logement pour les femmes bénéficiaires.
- Demandes supplémentaires de **mise en sécurité** des femmes victimes de violences conjugales et ou voulant sortir de la prostitution et mariage forcé.
- Augmentation des demandes émanant de **mineures** victimes de violences intrafamiliales notamment : En Avant Toute(s)
- **Des conditions dégradées d'accueil au commissariat** (cf. Maison des femmes Thérèse Clerc de Montreuil) qui peuvent décourager les femmes, contraintes d'attendre dehors pour des raisons de distanciation physique. Des prises de rendez-vous seraient à généraliser.
- **Une lenteur dans la reprise des procédures judiciaires**, avec des dates d'audience trop lointaines, comme le déplorent par exemple l'association l'Escale.

La plupart des **collectivités locales** (55%) ne savent pas si depuis le déconfinement leur activité en lien avec les violences a évolué. Cette (absence) de données est significative en soi car elle indique probablement une difficulté à appréhender la période de déconfinement comme ayant des enjeux également en termes de lutte contre les violences faites aux femmes.



Champ : ensemble des collectivités répondantes (n=11)

Quelques collectivités ont d'ailleurs cherché à dresser un bilan de la crise sanitaire avec l'ensemble des partenaires pour voir quels dispositifs pourraient être renforcés : la Ville de Paris a organisé une réunion "post confinement" avec tous les partenaires (justice, police, services sociaux, santé, associations) afin de dresser un bilan de la période du confinement et identifier les besoins nouveaux et l'importance de renforcer le travail en réseau. La ville de Bourg-la-Reine envisage de mettre en place un CLSPD restreint pour évaluer les besoins de nouveaux dispositifs. Ce type de bilan pluri partenarial est très important, car les services municipaux et départementaux ne reçoivent qu'une part seulement des femmes victimes de violences. Organiser un partage d'informations reste un objectif en soi, comme le précise la Ville de Dourdan « *Réunir les informations n'est pas toujours simple entre la gendarmerie, le CCAS, la justice, la MDS... et les différents acteurs concernés. Il manque une coordination au niveau local.* »

Plusieurs collectivités constatent déjà des difficultés liées à la période de déconfinement : la Ville de Paris constate une « *dégradation des situations, l'isolement et l'invisibilité de nombreuses victimes qui laissent entrevoir une augmentation importante des sollicitations lors du retour à une situation sanitaire normale* ». Le Conseil départemental du Val-de-Marne constate également que « *les situations qui se présentent sont extrêmement complexe. Des violences très graves, des situations sociales très préoccupantes, des besoins d'hébergement, des besoins de régularisation.* » Il faut en effet prévoir des violences supplémentaires pendant le confinement, pour lesquelles les femmes n'ont pas parlé comme évoqué par la Ville de Gennevilliers qui précise également « *Nous avons le sentiment que les femmes ont supporté les tensions familiales ... il est important de leur proposer des lieux de respiration (de convivialité, hors du domicile, via les centres sociaux) pour que la parole sur les violences puisse émerger.* »

b- Des dispositifs efficaces développés pendant le confinement qui devraient pouvoir être pérennisés après

La très grande majorité des associations enquêtées a **développé de nouveaux dispositifs pendant la période de confinement qui ont montré leur efficacité et auraient vocation à être pérennisés** au-delà de la période de crise (86% soit 25 associations au total).

Au moins 6 types de dispositifs sont concernés répondant à des objectifs précis :

1) Dispositifs visant à diversifier les modalités de prise de contact avec les femmes victimes de violences pour faciliter l'écoute et /ou le suivi des femmes (tchat, permanence téléphonique, permanences dans les centres commerciaux)

⇒ Tchat pour les femmes victimes de violences 7j/7 (En Avant Toutes) « *qui favorise l'émergence de la parole des victimes et les aide à être en sécurité quand le conjoint violent est proche d'elles* ».

Développer des dispositifs à distance discret permet de diversifier la prise de contact avec les femmes victimes et de toucher un public notamment plus jeune, comme l'avait montré l'étude du Centre Hubertine Auclert sur les jeunes femmes victimes de violences en 2016, moins de 7% des appels au 3919 concernant des femmes de moins de 25 ans.¹⁰

⇒ Certaines associations avaient renforcé ces permanences téléphoniques pendant le confinement et les ont maintenues depuis (par exemple, le CIDFF de l'Essonne a mis en place une permanence une demi-journée tous les jours de la semaine).

NB : Le CFCV, qui a une large expertise en matière d'écoute téléphonique avec plus de 30 ans de gestion d'une plateforme d'appels, a proposé un soutien pour former les professionnel·les, notamment les structures qui ont dû transformer leurs permanences physiques en permanences téléphoniques pour les femmes victimes de violences : cette sensibilisation proposée avec le soutien de la Ville de Paris est très utile car l'écoute au téléphone répond à des exigences qui ne sont pas les mêmes qu'en présentiel.

⇒ Permanences dans des lieux inédits, comme les centres commerciaux.

Ces dispositifs pourraient être pérennisés, en respectant cependant plusieurs conditions :

- Être réalisés par des professionnel·les formé·es et dans des conditions permettant la sécurité des femmes victimes mais aussi des professionnel·les. Le télétravail a conduit à diversifier les prises de contact, notamment en généralisant les échanges de SMS, les échanges par WhatsApp: cela pose maintenant question pour savoir comment et dans quelles conditions poursuivre ces modalités. La directrice de l'association Tremplin 94- Solidarité Femmes alerte ainsi : « *Maintenant les professionnel·les ont des*

¹⁰ Situation et parcours des jeunes femmes 18-25 ans victimes de violences, Centre Hubertine Auclert, 2016, accessible sur <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/recherche-action-situation-et-parcours-des-jeunes-femmes-victimes-de-violence-18-25-ans-en-0>

portables pro, mais cela ne suffit pas, il faut accompagner les équipes sur ces multiples entrées dans les services pour les femmes victimes ».

- Tenir compte de la fracture numérique et/ou de la question des langues parlées à l'oral et/ou à l'écrit pour permettre à toutes les femmes d'être écoutées, mais aussi les difficultés pour les femmes ayant des déficiences auditives ou visuelles.
- Obtenir des financements supplémentaires car le numérique représente un coût non négligeable pour les associations
- Ne pas négliger les temps collectifs, y compris à distance : en effet la Maison des femmes de Paris s'inquiète de la période actuelle de déconfinement où les mesures sanitaires sont encore importantes « *Les activités collectives, seules à même de créer des dynamiques pour les femmes face à leurs difficultés, ont été particulièrement impactées, comment les ranimer alors que situation sanitaire toujours incertaine ?* »

2) Dispositifs visant à répondre aux besoins d'écoute et d'accompagnement psychologique à distance :

- ⇒ l'association Elle's Imagine'nt a mis en place un tchat accessible 4 fois par semaine avec des psychologues
- ⇒ la Maison des femmes de Saint Denis a expérimenté des téléconsultations avec des psychologues.

3) Dispositifs venant renforcer l'hébergement d'urgence pour assurer une mise en sécurité des femmes

- ⇒ Des places ont été réservées pour les personnes en situation de prostitution sur le contingent de places spécifiques pour les femmes victimes de violence (Coordination régionale Ile-de-France du Mouvement du Nid))
- ⇒ Dispositif d'hébergement d'urgence « Marie Curie » porté par l'Union régionale Solidarité Femmes Ile-de-France, avec l'appui de la Fondation des Femmes et le bailleur Gecina, avec des résidences étudiantes (cf. *supra*)
- ⇒ **La Fondation des Femmes a mis en place un partenariat avec le groupe d'hôtels ACCOR** permettant aux associations de réserver des chambres d'hôtels à prix coutant dans les hôtels du groupe pour la mise en sécurité d'urgence de femmes victimes de violences. Le dispositif a pris fin le 31 aout 2020.

Une dizaine d'association a pu en bénéficier parmi lesquelles : les associations du réseau Solidarité Femmes, Voix de femmes, Mouvement du Nid ou encore le FIT LAO de Bagnolet qui accueille des jeunes femmes de moins de 25 ans.

Ce dispositif inédit a été salué par l'ensemble des associations car il répondait bien aux besoins des femmes victimes de violences : un dispositif **réactif** (une réponse immédiate était proposée), proposant des solutions d'hébergement **adaptées** pour des publics fragilisés (jeunes majeures, femmes victimes de violences avec enfants...) et avec la particularité de pouvoir choisir la **localisation** de cet hébergement (afin de pouvoir organiser l'éloignement géographique des agresseurs). Ainsi, le FIT LAO a salué « *une prise en charge immédiate et un accueil chaleureux, sécurisant et confortable* » : cela serait à pérenniser à minima sur les 8 premiers jours de prises en charge (FIT LAO Bagnolet).

- ⇒ La Ville de Paris en partenariat avec les associations parisiennes de la FNSF (LTDF, Elle's Imagine'nt, HAFB) a mis en place un dispositif permettant la **mise à disposition temporaire de logements sociaux**, afin de mettre à l'abri les victimes de violences conjugales et leurs enfants pendant la période de confinement. 18 femmes et 34 enfants ont été mis à l'abri : 33 enfants mineurs et 1 jeune majeur, 4 enfants étaient suivis par la protection de l'enfance. La Ville de Paris précise « *Le bilan de ce dispositif a prouvé l'existence d'un besoin réel de mise à l'abri en urgence des*

Parisiennes avec la prise en charge des enfants. Il a souligné l'importance de l'évaluation du danger au cœur de ce type de prise en charge. Malgré un contexte d'intervention très complexe, l'articulation entre partenaires a été fluide et réactive grâce à une équipe pluridisciplinaire impliquée. L'effort consenti des bailleurs est à souligner (16 logements pour 3 mois), ainsi que l'appui de la FNSF qui a assuré des hébergements transitoires le temps de l'équipement des derniers logements (67 nuitées pour 4 familles). »

- 4) **Dispositifs permettant la fourniture d'aides alimentaires, sanitaires et l'aide aux déplacements**
- ⇒ Des tickets ou chèques-services ont été fournis par l'Etat aux femmes accompagnées par l'Amicale du Nid 92 et aux jeunes femmes suivies par le FIT LAO : cela pourrait être proposé tout au long de l'année.
 - ⇒ Aide ponctuelle pour les déplacements des femmes victimes (types taxi) Tremplin, FIT, billets d'avion pour le rapatriement des victimes de mariages forcés (Voix de femmes).
- 5) **Dispositifs visant à renforcer la communication sur les dispositifs d'aide (spécialisée) pour les femmes victimes de violences**
- Pendant le confinement, un important dispositif de communication, y compris via les médias et réseaux sociaux a permis de faire connaître et rappeler les dispositifs comme le 3919 ou le tchat du Ministère de l'Intérieur, mais aussi la possibilité d'envoyer un SMS au 114 de façon discrète en alternative à l'appel au 17. Cela a eu pour effets de d'orienter de nouvelles personnes vers les associations notamment les proches des victimes, en demande de conseils. **Les collectivités locales ont un rôle important à jouer dans la communication sur les dispositifs d'aide existants.** Pendant la période de confinement, les collectivités ont renforcé cette communication, et plusieurs ont souligné dans la consultation l'importance de maintenir ces efforts de communication tout au long de l'année :
 - ⇒ Le conseil départemental du Val de Marne a constaté une augmentation du nombre de consultations de sa page sur les dispositifs d'aide pendant la période du confinement.
 - ⇒ La ville de Dourdan considère que les numéros utiles ne sont pas toujours connus, et qu'il faut trouver tous les moyens au cours de l'année pour les faire connaître.
 - ⇒ La communication du Centre Hubertine Auclert a été relayée par des réseaux de professionnel·les francilien·nes. La page du site consacrée aux dispositifs accessibles pendant le confinement et après le déconfinement a été consultée 8775 fois depuis sa mise en ligne au début du confinement (18 mars 2020).
 - **Dispositifs d'orientation ou d'alerte via les pharmacies**
les retours sur l'expérimentation du dispositif « masque 19 » (cf. supra) montre à la fois l'importance de ce relais supplémentaire pour repérer les femmes victimes de violences, mais aussi la nécessité de former pharmacien·nes sur le repérage et l'orientation des femmes victimes de violences et de renforcer le partenariat avec les réseaux locaux.
 - ⇒ la Ville de Champigny étudie la possibilité de renforcer la sensibilisation des pharmacies pour permettre l'ancrage de ce dispositif, même s'il n'a pas fonctionné pleinement pendant la période du confinement car il a été mis en place de façon trop précipitée.
 - **Les permanences dans les centres commerciaux qui permettent de toucher un public plus large**
 - ⇒ la Ville d'Ivry-sur-Seine a poursuivi cette permanence pour laquelle elle a un bon retour. « *Avoir des permanences sans rendez-vous avec des professionnelles dans un centre commercial a permis de toucher un public différent qui ne viendrait peut-être pas à un rendez-vous dans une association spécialisée. Par exemple, les professionnelles ont pu accueillir une victime qui subissait depuis 4 ans des violences, qui venait faire ses courses et a pu pour la première fois parler de ce qu'elle vivait.* ».

Cette permanence est l'une des seules d'Ile-de-France à avoir été pérennisée avec l'aide de l'Etat jusqu'en décembre 2020 : la ville souhaiterait que ce dispositif soit permanent.

- 6) Dispositifs ou mesures permettant de simplifier les parcours pour l'accès à l'IVG : IVG à domicile jusqu'à 9 SA, parcours simplifiés, comme le préconise la Maison des femmes de Saint Denis.

Depuis le déconfinement, les associations font aujourd'hui face à **4 défis majeurs** :

1. Faire face à l'augmentation et l'intensification de l'activité de manière générale dans un contexte sanitaire qui rend cette reprise plus complexe et incertaine ;

2. Faire face à la complexification des accompagnements combinant notamment l'aggravation des situations non suivies pendant le confinement, la précarisation accrue des femmes et la fragilisation des publics spécifiques comme les femmes étrangères/demandeuses d'asile et les jeunes femmes en particulier.

3. Répondre aux besoins de mise en sécurité dans des lieux d'hébergement d'urgence spécialisés, et dans un contexte où les dispositifs exceptionnels ne sont pas tous pérennisés.

4. Des femmes en grande souffrance psychologique, fragilisées par le confinement, dans un contexte d'absence de solutions pérennes pour la prise en charge de santé mentale (pour les jeunes femmes mais pas uniquement)

Recommandations

1. **Pour faire face aux besoins accrus des femmes victimes de violences liés au post-confinement (situations aggravées pendant le confinement, reprise de l'accompagnement vers la sortie des violences, et nouvelles situations), maintenir et renforcer le soutien aux associations.**

Certains financeurs, comme la Région Ile-de-France, ont déjà annoncé qu'ils tiendraient compte dans l'analyse des bilans de l'année 2020 des effets de la crise sanitaire sur les actions qui ont pu (ou non) être menées et maintiendraient le niveau de financement prévu sur 2020.

Pour anticiper un reconfinement même partiel, mettre en place un « fond d'urgence public/privé » sous forme de guichet unique. Ce fond permettrait de répondre rapidement aux besoins prioritaires et exceptionnels pour assurer l'accompagnement des femmes victimes de violences en temps de crise, à l'instar du fond de la Fondation des femmes mis en place avec des dons et fonds privés.

2. **Pérenniser les dispositifs d'écoute, d'information et d'hébergement spécialisés qui ont bien fonctionné pendant le confinement, en Ile-de-France, comme par exemple :**

- Le tchat géré par l'association En Avant Toute(s) pour diversifier les modalités de prise de contact des femmes victimes de violences, par des professionnel·les formé·es sur des horaires étendus (7 jours sur 7)
- Le dispositif d'hébergement d'urgence à l'échelle régionale testé avec le dispositif « Marie Curie » (Fondation des femmes/ FNSF/ URSF/Gecina), ainsi que cela mis en place par la Fondation des femmes avec le groupe hôtelier ACCOR.
- Etendre les horaires du dispositif existant du 3919, géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes, qui propose une première écoute spécialisée et constitue un excellent relais vers les dispositifs locaux d'aide. Cela suppose de renforcer les moyens financiers pour augmenter le nombre d'écoutes et renforcer l'équipe existante qui a développé depuis 30 ans une expertise inédite sur les violences faites aux femmes qu'il est indispensable de pérenniser.

3. **Développer des places d'hébergement d'urgence spécialisées pour les femmes victimes de violences (violences conjugales, mais aussi parcours de sortie de prostitution et menaces de mariages forcés) et des logements sociaux** pour anticiper les sorties des dispositifs d'urgence *ad hoc*.

Ces dispositifs doivent être **spécialisés** et financés à ce titre pour permettre l'accompagnement par des structures associatives spécialisées, et devraient proposer des places en non-mixité avec la possibilité d'une localisation éloignant la victime géographiquement de son agresseur (autre ville ou département) si besoin.

Les collectivités locales ont un rôle à jouer pour la mise en place de tels dispositifs, à l'instar de ce que la Région Ile-de-France et la Ville de Paris ont mis en place par exemple.

4. **Pérenniser et déployer des outils numériques diversifiés (SMS, WhatsApp, visio,...) pour assurer à distance le contact et le suivi sécurisé avec les femmes victimes de violences :** cela suppose de

- a. **Former les professionnel·les à l'écoute à distance et/ou aux échanges écrits** à l'instar du travail de sensibilisation et partage d'expérience proposé pendant le confinement par le CFCV ou de façon plus informelle par l'association En Avant toute(s)
- b. **Assurer la sécurité à distance pour tous ces échanges**, y compris pour protéger des failles de sécurité sur tous les outils de télétravail des équipes salariées, ce qui engendre un coût

supplémentaire mais aussi une réflexion en interne et des formations pour accompagner les équipes vers ces changements (sécurisation des outils de communication, temps de déconnexion à prévoir, rompre l'isolement...).

- c. **Diversifier les moyens de communication téléphoniques et numériques** (tchat, SMS/WhatsApp...) tout en s'assurant que toutes les femmes, y compris celles maîtrisant mal le français et/ou ayant des déficiences visuelles ou auditives, aient une solution adaptée d'écoute et d'accompagnement à distance (traductions, diversification des outils, ateliers numériques...)

- 5. **Développer des solutions facilitant la prise en charge des problématiques de santé mentale pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, dont les besoins ont augmenté dans le contexte du confinement**, y compris à travers des téléconsultations.

- 6. **Maintenir un haut niveau de communication sur les dispositifs d'aide existants au niveau national (3919, 114, 17) et au niveau local (notamment via les collectivités locales), en utilisant davantage la communication via les réseaux sociaux, tout au long de l'année. Développer des partenariats avec les grandes surfaces, les pharmacies, etc.**

Cela peut passer par des campagnes de sensibilisation et d'information grand public et des partenariats média tout au long de l'année. Les collectivités locales ont ici un rôle essentiel à jouer, comme on a pu le voir pendant la période de confinement.

« L'accès à notre association, ou d'autres, pour les jeunes femmes victimes de violences a été fortement questionné et doit être travaillé. A notre niveau, un clip a été réalisé et diffusé en partenariat avec une agence de communication pendant la crise sanitaire. Mais l'accès via les réseaux sociaux, les sms etc... doit être davantage investi. La crise sanitaire pourrait être l'opportunité pour l'Etat et les associations d'une réflexion et d'une élaboration commune de nouveaux outils de communication et de prise de contacts pour les victimes et notamment les plus jeunes (sms, outils via les applications WhatsApp, Snapchat, Tiktok etc.). Cela demande une coordination, des moyens supplémentaires et une réelle expertise car, nous le savons, ces réseaux sont aussi des lieux importants de harcèlement et avec une très forte opacité de fonctionnement ... Il s'agit aujourd'hui d'un investissement indispensable» (FIT une femme un toit, extrait de leur bilan post confinement).



Le Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes / Centre Hubertine Auclert, contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Construire et animer une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : « l'égalithèque ».

/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices franciliennes de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs.

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation d'études et d'analyses des représentations sexuées et sexistes dans les outils éducatifs.

/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, avec l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert.